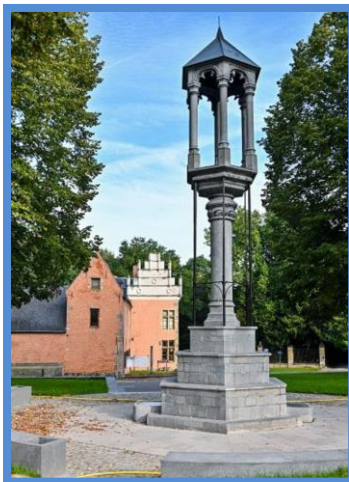




# L'année communale 2022 à

Braine —  
le-Château

---



**Le 12 mai 2022, le Gouvernement wallon a arrêté la nouvelle liste des biens classés considérés comme "Patrimoine exceptionnel de Wallonie". Douze nouveaux biens y sont répertoriés.**

**Le Pilori de Braine-le-Château en fait partie.**

(Publié au *Moniteur belge* le 20 juin 2022)

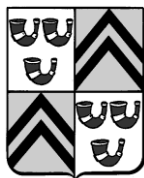
---

Illustration de la page de couverture :

L'église Saints Pierre et Paul à Wauthier-Braine (propriété communale).

Érigée en 1829, elle a fait l'objet d'une rénovation totale (intérieur et extérieur). Le chantier – véritable chemin de croix ! – s'est enfin achevé pour la Noël 2022 (voir pages 37-38 du présent rapport).

Le projet a été soutenu financièrement par la Wallonie, à hauteur de 300.000,00 EUR.



## COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

### RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2022

Présenté au Conseil communal

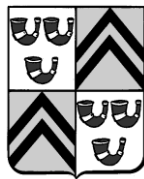
en séance du 28 décembre 2022

#### 1. SOMMAIRE

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. SOMMAIRE .....                                                               | 2  |
| 2. ORGANES DÉCISIONNELS.....                                                    | 5  |
| 3. RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL.....                                         | 6  |
| 4. ÉTAT CIVIL ET POPULATION .....                                               | 8  |
| 5. PERMANENCES PENSIONS.....                                                    | 10 |
| 6. FINANCES .....                                                               | 10 |
| 6.1. BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2022 .....                                   | 10 |
| 6.2. COMPTE COMMUNAL DE L'EXERCICE 2021 .....                                   | 11 |
| 6.3. FISCALITÉ.....                                                             | 12 |
| 7. CULTES .....                                                                 | 15 |
| 8. ACTION SOCIALE .....                                                         | 16 |
| 8.1. FINANCES DU C.P.A.S. ....                                                  | 16 |
| 8.2. COMITE DE CONCERTATION CONSEIL COMMUNAL – CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE..... | 17 |
| 8.3. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE .....                                                | 17 |
| 8.4. COORDINATION ATL.....                                                      | 18 |
| 8.5. MAISON DE LA COHÉSION SOCIALE .....                                        | 18 |
| 9. ENSEIGNEMENT .....                                                           | 21 |
| 9.1. SECTION MATERNELLE DE L'ÉCOLE COMMUNALE .....                              | 21 |
| 9.2. SECTION PRIMAIRE DE L'ÉCOLE COMMUNALE .....                                | 22 |
| 9.3. COMMISSION PARITAIRE LOCALE POUR L'ENSEIGNEMENT ("COPALOC") .....          | 22 |

|                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------|----|
| 9.4. PERSONNEL .....                                                       | 22 |
| 9.5. SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET SURVEILLANCE DU TEMPS DE MIDI..... | 23 |
| 9.6. REPAS DE MIDI .....                                                   | 23 |
| 9.7. TRAVAUX DANS LES IMPLANTATIONS DE L'ÉCOLE COMMUNALE .....             | 23 |
| 10. CULTURE.....                                                           | 24 |
| 10.1. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE.....                                          | 24 |
| 10.2. ASSOCIATION BRAINE CULTURE.....                                      | 24 |
| 10.3. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE .....                                        | 29 |
| 11. ROYAL SYNDICAT D'INITIATIVE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU .....                 | 29 |
| 12. AIDE AU DÉVELOPPEMENT .....                                            | 31 |
| 13. POLICE & SÉCURITÉ .....                                                | 32 |
| 13.1. FINANCES .....                                                       | 32 |
| 13.2. POLICE ADMINISTRATIVE.....                                           | 32 |
| 13.3. GARDIENS DE LA PAIX.....                                             | 33 |
| 13.4. STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE.....                                     | 33 |
| 14. TRAVAUX ET PATRIMOINE.....                                             | 34 |
| 14.1. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021- "PIC" :.....               | 34 |
| 14.2 - PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2022-2024- "PIC"+ « PIMACI » .....   | 35 |
| 14.3 - APPEL À PROJETS « CŒUR DE VILLAGE 2022-2026 » : .....               | 36 |
| 14.4. TRAVAUX COMMUNAUX – INFRASTRUCTURES SPORTIVES : .....                | 36 |
| 14.5. PROJETS IMPORTANTS DE RÉNOVATION .....                               | 37 |
| 14.6. AUTRES TRAVAUX COMMUNAUX – DIVERS : .....                            | 39 |
| 14.7. ACQUISITION DE MATÉRIEL COMMUNAL .....                               | 40 |
| 15. LOGEMENT .....                                                         | 40 |
| 16. URBANISME.....                                                         | 41 |
| 17. ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ .....                                        | 43 |
| 17.1. LES PERMIS .....                                                     | 43 |
| 17.2. LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT.....                                    | 44 |
| 17.3. LES ENQUÊTES PUBLIQUES WALLONNES ET EUROPÉENNES .....                | 44 |
| 17.4. LE CONTRAT DE RIVIÈRE SENNE .....                                    | 44 |
| 17.5. L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR) .....                       | 45 |
| 17.6. LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN).....           | 46 |
| 17.7. POLITIQUE LOCALE ÉNERGIE CLIMAT (POLLEC).....                        | 46 |
| 17.8. MOBILITÉ .....                                                       | 48 |
| 17.9. DIVERS.....                                                          | 49 |

|                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------|----|
| 17.10. (TÉLÉ)COMMUNICATION .....                                   | 49 |
| 17.11. COURRIER ENTRANT ET SORTANT .....                           | 50 |
| 18. GESTION DES DÉCHETS.....                                       | 50 |
| 18.1. GÉNÉRALITÉS ET "COÛT-VÉRITÉ" .....                           | 50 |
| 18.2. COLLECTES SÉLECTIVES <i>FOST PLUS</i> ET BULLES À VERRE..... | 53 |
| 18.3. ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS.....                        | 53 |
| 18.4. TEXTILES USAGÉS.....                                         | 54 |
| 18.5. INFORMATION.....                                             | 54 |
| 18.6. RECYPARC .....                                               | 55 |
| 18.7. AMIANTE .....                                                | 56 |
| 18.8. NOUVEAU SAC PMC.....                                         | 56 |
| 18.9. COLLECTE DES SAPINS DE NOËL.....                             | 56 |
| 18.10. CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE.....                       | 56 |



**COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU**  
**RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION**  
**ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE**  
**POUR L'ANNÉE 2022**

Présenté au Conseil communal

en séance du 28 décembre 2022

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions de l'article L1122-23 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal a l'honneur de vous présenter le rapport ci-après.

*In memoriam*

*C'est avec une profonde tristesse que les acteurs de la vie municipale ont appris le décès de Monsieur Emmanuel RENARD, membre du personnel, en date du 4 mars 2022 et de Monsieur Alain FAUCONNIER, notre Bourgmestre, en date du 9 avril 2022.*

*Ce rapport de fin d'année leur est dédié.*

## 2. ORGANES DÉCISIONNELS

### MANDATAIRES

Suite au décès de Monsieur Alain FAUCONNIER, notre regretté Bourgmestre, les compositions du Collège communal et du Conseil communal ont été remaniées.

Au Collège communal : Monsieur Nicolas TAMIGNIAU - jusqu'alors premier Échevin, puis Bourgmestre faisant fonction depuis le 8 mars 2022, date à laquelle son prédécesseur s'est absenté pour maladie - a été revêtu de la qualité de Bourgmestre en prêtant serment lors de la séance du Conseil communal du 24 mai 2022. Lors de la même séance, Monsieur Vincent PEETROONS a prêté serment en qualité de quatrième Échevin.

Au Conseil communal : Après avoir démissionné de son mandat de membre du Conseil de l'action sociale, Madame Marlène MAYET (déclarée quatrième suppléante de la liste du *Renouveau Brainois* suivant les résultats des élections communales du 14 octobre 2018), appelée à exercer le mandat de Conseillère communale effective en remplacement de M. Alain FAUCONNIER, a prêté serment lors de la séance du Conseil communal du 24 mai 2022.

## CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE COMMUNAL

Le Conseil communal s'est réuni 10 fois [y comprises la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale du 23 novembre 2022 et la séance du 28 décembre 2022]. Seule la séance du 16 février 2022 s'est tenue en distanciel.

Le Collège communal aura tenu quant à lui 52 séances en 2022 (les 6 premières séances de l'année se sont tenues en régime distanciel, soit jusqu'au 11 février 2022 inclus, les 46 séances suivantes se sont tenues en présentiel). La séance extraordinaire du mardi 24 mai et celle du samedi 31 décembre 2022 sont comprises dans ce nombre).

### 3. RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

#### 3.1. PERSONNEL DE L'ÉQUIPE DU SERVICE DES TRAVAUX

Monsieur [REDACTED] a été désigné par le Collège communal en qualité de manœuvre au service des travaux. Il est entré en fonction le 14 février 2022 pour exercer principalement tous travaux d'espaces verts, de voirie et d'entretien. Il est actuellement engagé dans un contrat de remplacement de Monsieur [REDACTED], en incapacité de travail.

Monsieur [REDACTED] a été désigné par le Collège communal en qualité d'ouvrier polyvalent au service des travaux. Il est entré en fonction le 16 février 2022 pour exercer principalement les missions suivantes : conduite de camion (permis C), entretien de la voirie, bâtiments et espaces verts. Il est actuellement engagé dans un contrat de remplacement de Monsieur [REDACTED], en incapacité de travail.

Le Conseil communal a décidé, en séance du 16 février 2022, de mettre fin au contrat de travail de Monsieur [REDACTED] en date du 30 novembre 2022 afin qu'il puisse bénéficier de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

#### 3.2. PERSONNEL DE L'ÉQUIPE DE NETTOYAGE

Monsieur [REDACTED] a été désigné par le Collège communal en qualité de technicien de surface au service de nettoyage. Il est entré en fonction le 15 février 2022 dans le poste devenu vacant par le départ à la pension de Monsieur [REDACTED] en 2021.

Madame [REDACTED] a été désignée par le Collège communal en qualité de technicienne de surface au service de nettoyage dans un contrat à durée déterminée du 20 octobre 2022 au 31 décembre 2022 en compensation de la réduction pour raisons médicales des prestations de Madame [REDACTED].

Madame [REDACTED] a été désignée par le Collège communal en qualité de technicienne de surface au service de nettoyage dans un contrat de remplacement (mi-temps) à durée déterminée du 7 au 30 novembre 2022.

#### 3.3. PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le Conseil communal a décidé, en séance du 30 juin 2021, de mettre fin au contrat de travail de Madame [REDACTED] en date du 31 mai 2022 afin qu'elle puisse bénéficier de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Madame [REDACTED] a été désignée par le Collège communal en qualité de coordinatrice du secteur de l'accueil temps libre. Elle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette mission de coordination, confiée depuis 2012 à l'*Intercommunale sociale du Brabant wallon*, a été reprise par la Commune en 2022.

Madame [REDACTED] a été désignée par le Collège communal en qualité d'employée d'administration au service de l'état civil et de la population. Elle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Cet engagement, effectué partiellement hors cadre, s'est justifié par la volonté du Collège communal d'apporter, dans un premier temps, une aide au service de l'État civil et de la Population, déforcé par la

réduction pour raisons médicales des prestations de Madame [REDACTED] et, dans un second temps, de former une employée d'administration dans la perspective des départs à la pension de Mesdames [REDACTED] et [REDACTED].

Madame [REDACTED] a été désignée par le Collège communal en qualité d'architecte dans un contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2022. Cet engagement s'est justifié par la volonté du Collège communal d'apporter, dans un premier temps, une aide au service de l'urbanisme déforcé par la vacance du poste précédemment occupé par Monsieur [REDACTED] et, dans un second temps, de former un architecte dans la perspective du départ à la pension de Monsieur [REDACTED].

Monsieur [REDACTED] a été désigné par le Collège communal en qualité d'employé d'administration au service de l'urbanisme dans un contrat à durée déterminée du 3 octobre 2022 au 30 novembre 2022 et ce afin de pallier notamment l'absence de Madame [REDACTED], en incapacité de travail. En séance du 25 novembre le Collège a décidé de prolonger son contrat de travail jusqu'au 31 mars 2023.

Lors de la réunion du comité de concertation entre le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale du 17 novembre 2021, il avait alors été envisagé de créer, au cadre du personnel communal, un poste de Conseiller interne en prévention agissant pour la Commune et son C.P.A.S.

Cette décision ayant été approuvée par le Comité particulier de Concertation/Négociation syndicales (le 30 novembre 2021), le Collège communal a décidé (séance du 21 janvier 2022) d'introduire une demande pour la création d'un service interne commun pour la Prévention et la protection au travail auprès du SPF *Emploi, travail et concertation sociale – Direction générale Humanisation du travail*. Le 20 mai 2022, l'administration fédérale précitée accusait réception du dossier, le déclarant complet et annonçant la visite d'un inspecteur de la Direction générale *Contrôle du bien-être au travail*.

Le 9 septembre 2022, le Collège communal a pris la décision de lancer la campagne de recrutement en vue de l'engagement du Conseiller précité et ce en dépit de l'absence de réaction au courriel de « reprise de contact » adressé par M. Marc LENNARTS à la Direction générale le 5 septembre 2022. La visite annoncée de l'inspecteur n'a jamais eu lieu.

Le 28 octobre 2022, le Collège communal arrêta la liste des candidats admissibles et fixait la date et le lieu des épreuves pour début décembre 2022, dans les bâtiments de la maison communale.

### 3.4. PERSONNEL DE L'ÉCOLE COMMUNALE

---

Le Collège communal a désigné à nouveau Madame [REDACTED] en qualité de chauffeur du bus scolaire sous le régime des A.P.E. (*Aides à la Promotion de l'Emploi*) dans les liens d'un contrat de travail à durée déterminée pour l'année scolaire 2022/2023, du 31 août 2022 au 6 juillet 2023.

Pour le corps enseignant, voir partie "*Personnel enseignant*", sous la rubrique 9.4.

### 3.5. SERVICE DE LA MAISON DE LA COHÉSION SOCIALE

---

L'Aide à la Promotion de l'Emploi a fait l'objet d'une réforme : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 le montant de la subvention liée au système A.P.E. de la Commune est converti en un seul montant, lequel englobe les subventions mensuelles et les réductions de cotisation sociale.

#### Activités menées par la Maison de la Cohésion Sociale (avec des volontaires) :

Les volontaires restent présents dans les activités du service : nous comptons des bénévoles pour le jardin communautaire (4), le dressing solidaire (13), la bibliothèque mobile (3) et les ateliers « café création » (1). Quelques volontaires se retrouvent dans des activités ponctuelles comme la Saint-Nicolas, le Carnaval, l'été solidaire, ...

Nous comptons encore quelques volontaires pour le soutien scolaire et la lecture dans les écoles.

La commune a engagé 4 étudiants et 3 volontaires dans le cadre de l'opération "*plaisir d'apprendre*", subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces étudiants ont également œuvré

au service d'ABC, du RSI et de la communication communale. Il en va de même pour l'opération "été solidaire, je suis partenaire !" pour laquelle 10 étudiants ont été engagés (voir rubrique page 20).

### 3.6. L'ENSEMBLE DU PERSONNEL COMMUNAL

Comme chaque année, le Collège a décidé d'organiser la campagne de vaccination du personnel communal contre la grippe, aux conditions offertes par le service de médecine du travail (l'A.s.b.l. SECUREX Prévention et Protection). Il s'agit d'une opération gratuite pour les membres du personnel intéressés (19 agents se sont inscrits à cette vaccination).

Huit accidents du travail ont été déclarés et reconnus comme tels par la compagnie d'assurance AXA pour l'année 2022. Sur ces huit accidents, quatre sont actuellement déjà clôturés (sans séquelle).

Suite à la participation de la Commune à l'achat groupé de services d'assurances organisé par l'Intercommunale pure de financement du Brabant wallon pour couvrir la période 2023-2026, l'assureur de la Commune pour les risques « Assurances de personnes », « Assurances de dommages matériels » et « Assurances de responsabilité civile » devient la compagnie ETHIAS. La branche « Assurances automobiles », déjà gérée par ETHIAS pour la période 2018-2022, a été réattribuée à cette compagnie.

## 4. ÉTAT CIVIL ET POPULATION

### (Pour l'année 2021)

Nombre de naissances : filles : **59** (44 en 2020) garçons : **43** (51 en 2020) soit **102** (95 en 2020)

Nombre de décès : femmes : **43** (64 en 2020) hommes : **46** (51 en 2020) soit **89** (115 en 2020)

Nombre de mariages : **22** (25 en 2020)

Nombre de déclarations de cohabitation légale : **33** (32 en 2020)

Nombre de cessations de cohabitation légale : **11** (9 en 2020)

Divorces : 33 (32 en 2020)

Reconnaisances antérieures à la naissance : **38** (22 en 2020)

Reconnaisances postérieures à la naissance : 0 (0 en 2020)

Déclarations conjointes de changement de nom (double nom) : 0 (0 en 2020)

Acquisitions de la nationalité belge : **15** (15 en 2020)

Changement de sexe : 1 (0 en 2020)

Changement de prénom : 3 (1 en 2020)

Adoption : 2 (0 en 2020)

Acte de naissance : 0 (0 en 2020)

Intégration actes de naissance étrangers dans la BAEC : **20** (12 en 2020)

Transcriptions d'actes de mariages célébrés à l'étranger : 1 (0 en 2020)

### Mouvements de population pour l'année 2021 :

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, on dénombrait dans la commune 10.532 habitants (chiffre officiel publié au *Moniteur belge* du 10 septembre 2021).

Nombre d'entrées : **889**

Nombre de sorties : **787**

### Population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

**10.634** habitants dont 5.206 hommes et 5.428 femmes (statistiques communales).

### Ventilation par localités :

**Braine-le-Château : 7.004**

**Wauthier-Braine : 3.630**

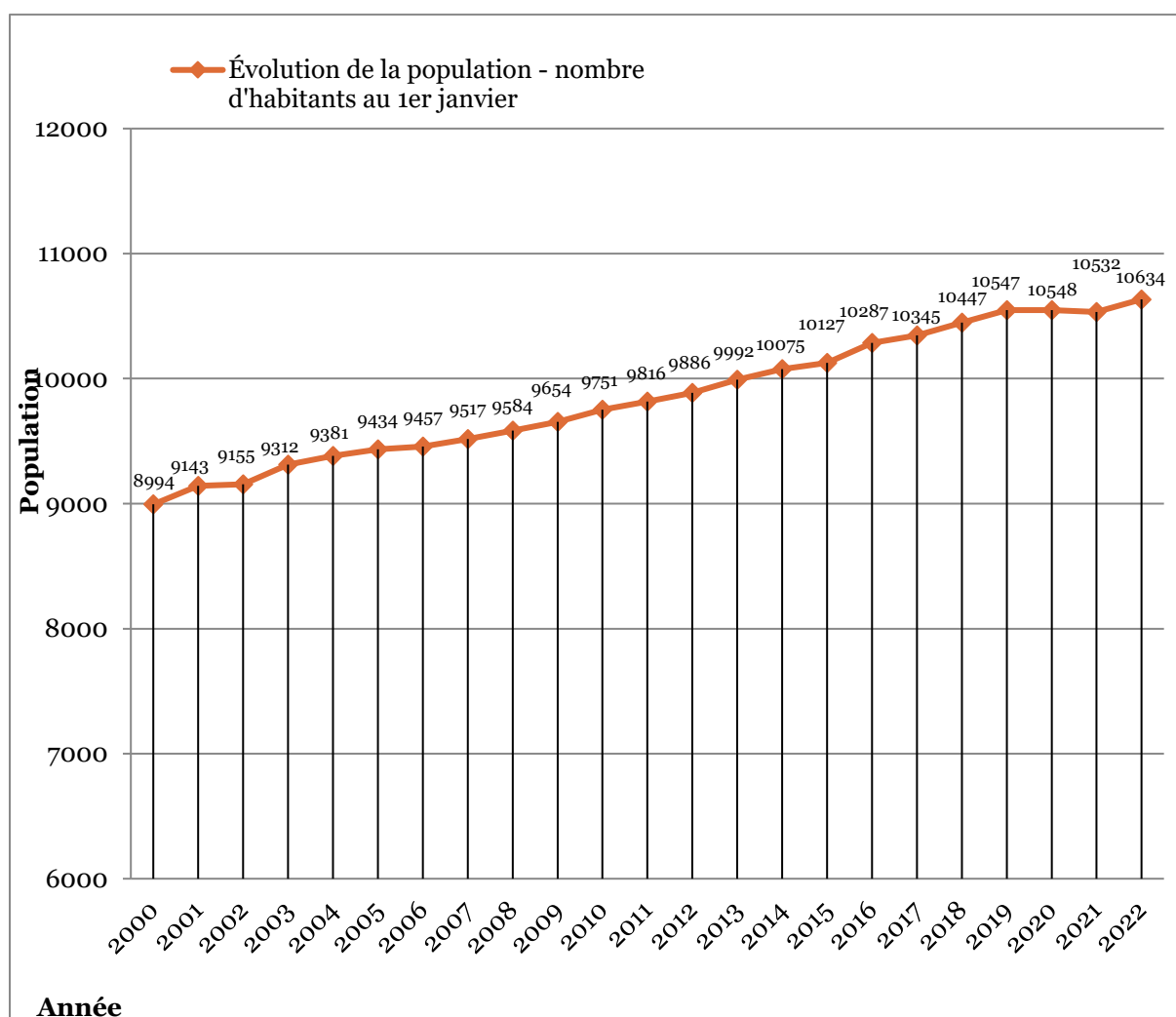
D'après les services du Registre National des personnes physiques du S.P.F. Intérieur

[Source : [https://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user\\_upload/fr/pop/statistiques/population-bevolking-20210101.pdf](https://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/fr/pop/statistiques/population-bevolking-20210101.pdf)], la commune comptait **10.633** habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (*R.P. / R.E. = population de droit*).

Suivant la même source [[http://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user\\_upload/fr/pop/statistiques/stat-1-1-f.pdf](http://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/fr/pop/statistiques/stat-1-1-f.pdf)], le chiffre global de la population (*R.P. / R.E. / R.A.*) était de 10.728 habitants au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Prière de se référer au graphique (ci-après) pour l'évolution démographique de ces dernières années.

L'exercice 2022 n'étant pas clôturé lors de la rédaction du présent rapport (octobre 2022), les données statistiques du service de l'État civil et de la Population n'ont pu être établies. Elles figureront dans le rapport qui sera présenté au terme de l'année 2023.



### **Accueil des réfugiés ukrainiens**

Le C.P.A.S. a établi un rapport (présenté lors de l'Assemblée conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale le 23 novembre 2022) relatif à l'accueil des ukrainiens sur le territoire de notre commune. En voici un extrait :

*"Suite à l'annonce par les médias de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, de nombreux Brainois se sont proposés pour l'accueil des réfugiés. Le 14 mars 2022, soit 2 jours avant la première arrivée sur notre Commune, le C.P.A.S. recensait 170 places d'hébergements réparties en fonction du nombre de places disponibles dans les différents foyers de volontaires (environ 75 foyers, soit un peu plus de 2 réfugiés par ménage). Chaque ressortissant ukrainien accueilli sur notre Commune a été hébergé chez un privé volontaire, il n'y a pas eu de mise en place d'un hébergement collectif.*

Au fil des mois, et à la suite des nombreuses crises que nous connaissons toujours actuellement (covid-19, crise énergétique), de nombreux volontaires ont décidé de retirer leur proposition par manque de ressources, de temps, ou suite à des soucis de santé et / ou familiaux. Aujourd'hui, 14 foyers accueillent encore (cela représente 49 réfugiés).

En octobre 2022, sur les 11 foyers volontaires restants dans le listing, seulement 1 personne a répondu présent pour l'accueil de réfugiés (dernière arrivée le 25 octobre 2022 – 2 personnes).

Au total, 83 réfugiés ont été accueillis depuis le 16 mars 2022."

## 5. PERMANENCES PENSIONS

Nombre de demandes introduites en 2021 : 4

## 6. FINANCES

### 6.1. BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2022

Chiffres après la dernière modification budgétaire (n°3) de l'exercice, adoptée par le Conseil communal en séance du 19 octobre 2022 et approuvée par arrêté ministériel le 24 novembre 2022.

#### TABLEAU RÉCAPITULATIF (EN EUR)

|                                   | Service ordinaire | Service extraordinaire |
|-----------------------------------|-------------------|------------------------|
| Recettes exercice proprement dit  | 12.613.287,84     | 2.848.072,61           |
| Dépenses exercice proprement dit  | 12.613.287,84     | 7.067.564,07           |
| Boni/mali exercice proprement dit |                   | -4.219.491,46          |
| Recettes exercices antérieurs     | 1.777.371,75      | 158.800,46             |
| Dépenses exercices antérieurs     | 40.670,89         | 208.800,00             |
| Prélèvements en recettes          | 0,00              | 4.895.527,16           |
| Prélèvements en dépenses          | 738.214,65        | 626.036,16             |
| Recettes globales                 | 14.390.659,59     | 7.902.400,23           |
| Dépenses globales                 | 13.392.173,38     | 7.902.400,23           |
| <b>Boni global</b>                | 998.486,21        |                        |

#### TABLEAUX DE SYNTHÈSE

##### SERVICE ORDINAIRE (EN EUR)

|                                                        | Après<br>2 <sup>e</sup> modification | Adaptations<br>en + | Adaptations<br>en - | Total après<br>adaptations |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------|
| Prévisions des recettes globales                       | 13.737.361,23                        | 721.117,21          | 67.818,85           | 14.390.659,59              |
| Prévisions des dépenses globales                       | 13.346.806,55                        | 1.036.560,06        | 991.193,23          | 13.392.173,38              |
| <b>Résultat présumé<br/>au 31/12 de<br/>l'exercice</b> | 390.554,68                           |                     |                     | 998.486,21                 |

##### SERVICE EXTRAORDINAIRE (EN EUR)

|                                                        | Après<br>2 <sup>e</sup> modification | Adaptations<br>en + | Adaptations<br>en - | Total après<br>adaptations |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------|
| Prévisions des recettes globales                       | 12.186.822,69                        | 502.254,00          | 4.786.676,46        | 7.902.400,23               |
| Prévisions des dépenses globales                       | 12.186.822,69                        | 552.254,00          | 4.836.676,46        | 7.902.400,23               |
| <b>Résultat présumé<br/>au 31/12 de<br/>l'exercice</b> | <b>0</b>                             |                     |                     | <b>0</b>                   |

## 6.2. COMPTE COMMUNAL DE L'EXERCICE 2021

En séance du 27 avril 2022, le Conseil communal a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2021. Ils ont été approuvés par l'autorité de tutelle le 7 juin 2022.

|                                             |   | SERVICE<br>ORDINAIRE | SERVICE<br>EXTRAORDINAIRE |
|---------------------------------------------|---|----------------------|---------------------------|
| 1. Droits constatés au profit de la commune |   | 14.327.892,73        | 5.981.608,32              |
| Non-valeurs et irrécouvrables               | - | 62.470,07            | 0,00                      |
| Droits constatés nets                       | = | 14.265.422,66        | 5.981.608,32              |
| Engagements                                 | - | 13.003.354,71        | 5.822.807,86              |
| Résultat budgétaire de l'exercice           | = | 1.262.067,95         | 156.800,46                |
| POSITIF                                     |   |                      |                           |
| NEGATIF                                     |   |                      |                           |
| 2. Engagements de l'exercice                |   | 13.003.354,71        | 5.822.807,86              |
| Imputations comptables                      | - | 12.681.654,11        | 3.210.791,79              |
| Engagements à reporter à l'exercice suivant | = | 321.700,60           | 2.612.016,07              |
| 3. Droits constatés nets                    |   | 14.265.422,66        | 5.981.608,32              |
| Imputations comptables                      | - | 12.681.654,11        | 3.210.791,79              |
| Résultats comptables de l'exercice          | = | -----                | -----                     |
| POSITIF                                     |   | 1.583.768,55         | 2.770.816,53              |
| NEGATIF                                     |   |                      |                           |

### Bilan de la commune, arrêté au 31 décembre 2021

La situation active et passive de la commune telle que reprise à ce bilan est fixée à 60.830.986,34 EUR (soixante millions huit cent trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et trente-quatre eurocents).

### Compte de résultats, arrêté au 31 décembre 2021

- 1) Le RÉSULTAT COURANT se solde par un **boni** de 852.072,82 EUR (produits courants - charges courantes = 11.305.553,28 EUR – 10.453.480,46 EUR).
- 2) Le RÉSULTAT D'EXPLOITATION se clôture par un **boni** de 430.244,55 EUR (produits d'exploitation - charges d'exploitation = 12.401.578,64 EUR – 11.971.334,09 EUR), reporté au bilan.
- 3) Le RÉSULTAT EXCEPTIONNEL présente un **boni** de 126.310,37 EUR (total des produits exceptionnels et des prélèvements sur réserves - total des charges exceptionnelles et des dotations aux réserves = 2.618.472,01 EUR – 2.236.790,28 EUR), reporté au bilan.
- 4) L'exercice se clôture par un **boni** de 556.554,92 EUR (total des produits - total des charges = 15.020.050,65 EUR – 14.463.498,73 EUR).

### TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

#### PRÉAMBULE

Les dossiers relatifs aux impositions communales relèvent uniquement de la tutelle générale d'annulation ou de la tutelle spéciale d'approbation du seul Gouvernement wallon. Ils sont transmis à l'administration régionale compétente, anciennement via l'application *e-Tutelle* et actuellement, via le *Guichets des Pouvoirs locaux*.

Toutes les décisions relatives aux taxes et redevances sont adoptées par le Conseil communal réuni en séance publique.

#### SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2021

Le Conseil communal a établi, pour l'exercice 2022, les impositions communales suivantes :

Centimes additionnels au précompte immobilier (taux : 2000 centimes - idem exercice 2021)

Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques (taux : 8 % - idem exercice 2021)

Par lettres datées du 3 novembre 2021 [références: SPWIAS/050101/hayen\_car/2021-019110 et 019104], le Directeur général du Service public de Wallonie - *Intérieur - Département des Finances locales - Direction de la Tutelle financière - Cellule fiscale*, agissant par délégation de M. le Ministre régional wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, a informé le Collège communal que ces décisions n'appelaient aucune mesure de tutelle de sa part et qu'elles étaient donc devenues pleinement exécutoires. Ces décisions ont été publiées (par voie d'affiche et dans le registre des publications) le 8 novembre 2021.

Au cours de cette même séance, ont également été adoptées, modifiée ou abrogée les impositions communales suivantes :

Taxe communale sur les panneaux publicitaires fixes

Taxe communale sur les établissements bancaires et assimilés

Taxe communale indirecte sur la distribution d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires

Taxe communale sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé

Taxe communale sur les secondes résidences

Redevance communale pour les prestations techniques effectuées par les services communaux

Redevance communale sur la délivrance de renseignements administratifs et la copie de documents administratifs

Taxe communale sur le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments sur la voie publique (zone bleue)

Redevance communale sur la demande de permis d'urbanisme ou de Certificat d'Urbanisme n°2 (CU2) ainsi que sur la demande de permis de régularisation

Redevance communale sur la demande de permis d'environnement, de permis unique, de permis d'implantation commerciale ou de permis intégré ainsi que sur la demande de modification de l'un de ces permis

Taxe communale sur la délivrance ou la modification d'un permis d'urbanisme de constructions groupées

Redevance communale fixant la contribution financière à charge des participants à diverses activités organisées par la commune

M. le Ministre régional wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a approuvé ces décisions par arrêtés du 29 novembre 2021 [références : SPWIAS/050100/cattr\_ali/2021-019118 (7 taxes) et 019125 (5 redevances)]. Ces décisions ont été publiées (par voie d'affiche et dans le registre des publications) le 3 décembre 2021.

#### SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021

Le Conseil communal a établi, pour l'exercice 2022, les impositions communales suivantes :

Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers

M. le Ministre de tutelle a approuvé la décision adoptant la taxe communale sur la délivrance de documents administratifs par arrêté du 27 décembre 2021 [références : SPWIAS/050100/cattr\_ali/2021-020719]. Cette décision a été publiée (simultanément par voie d’affiche et dans le registre des publications) le 29 décembre 2021.

À défaut de décision prise par l’autorité de tutelle dans le délai légal, la décision adoptant la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers est devenue exécutoire par expiration du délai de tutelle en date du 28 décembre 2021, conformément à l’article L3132-1 du Code wallon de la Démocratie locale de la Décentralisation, tel que modifié. Cette décision a été publiée (simultanément par voie d’affiche et dans le registre des publications) le 29 décembre 2021.

### SÉANCE DU 23 MARS 2022

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, le Conseil communal a décidé de modifier sa décision du 24 novembre 2021 établissant, pour l’exercice 2022, une taxe communale sur la délivrance de documents administratifs.

Les personnes qui font l’objet d’une décision du Conseil de l’Union européenne sur base de l’article 5 de la Directive 2001/55/CE ayant pour effet d’introduire une protection temporaire, sont exonérées du paiement de la taxe. Dans ce cas, la commune prend également à sa charge l’entière responsabilité de la rétribution dont elle redevable envers le Service public fédéral Intérieur pour la délivrance de leurs documents d’identité électroniques.

M. le Ministre de tutelle a approuvé cette décision par arrêté du 27 avril 2022 [références : SPWIAS/050100/cattr\_ali/2022-027894].

### SÉANCE DU 29 JUIN 2022

Le Conseil communal a établi, pour l’année scolaire 2022-2023, une redevance communale pour certains services offerts au sein de l’école communale.

M. le Ministre de tutelle a approuvé cette décision par arrêté du 20 juillet 2022 [références : SPWIAS/050100/cattr\_ali/2022-034234]. Cette décision a été publiée (simultanément par voie d’affiche et dans le registre des publications) le 26 juillet 2022.

### TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS À DES DÉCHETS MÉNAGERS

En séance du 22 avril 2022, le Collège communal a arrêté au montant de 349.297,00 EUR le rôle de la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers pour l’exercice 2022 et décidé de le rendre exécutoire. Ce rôle comprend 4.213 articles. Le Directeur financier a envoyé les avertissements-extraits de rôle aux contribuables le 10 juin 2022.

Le règlement-taxe, adopté par le Conseil communal en séance du 24 novembre 2021 (cf. *supra*), ne prévoit pas la distribution de sacs poubelle dits « prépayés » aux ménages.

Vu l’augmentation constante des différents coûts, et plus particulièrement cette année, celle des frais de gestion du recyparc (+ 2,00 EUR/hab.), les taux de taxe ont dû être revus à la hausse (voir tableau ci-dessous - montants en EUR). Le prix des sacs poubelle n’a pas dû être modifié.

|                          | 2021   | 2022   |
|--------------------------|--------|--------|
| Ménage 1 personne        | 50,00  | 52,00  |
| Ménage 2 personnes       | 75,00  | 79,00  |
| Ménages 3 personnes et + | 100,00 | 106,00 |
| Sac poubelle 30 litres   | 0,75   | 0,75   |
| Sac poubelle 60 litres   | 1,50   | 1,50   |
| Sac déchets organiques   | 0,50   | 0,50   |

Le coût-vérité « budget » qui nous est imposé par la Région wallonne a été respecté (cf. *infra*, partie *Gestion des déchets*).

L'enrôlement de cette taxe et son suivi - notamment le volet « contentieux » qui croît au fil des exercices - représentent un important volume de travail pour le Directeur financier et le service des Finances.

## CONTENTIEUX FISCAL DANS LE CADRE DE LA TAXE FRAPPANT LA DISTRIBUTION D'ÉCRITS PUBLICITAIRES OU D'ÉCHANTILLONS PUBLICITAIRES

Dans le cadre de cette taxe, plusieurs dossiers opposent des contribuables à la Commune ; il s'agit principalement de MEDIAPUB S.A. et de SIT Média S.A.

Le lecteur intéressé est invité à consulter les rapports des années précédentes pour l'historique des affaires relatives aux exercices 2010 à 2017 inclus.

Depuis l'exercice 2018, cette taxe indirecte vise la distribution d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires :

- le règlement-taxa ne prévoit plus de distinction entre écrits/échantillons publicitaires non adressés et écrits de presse régionale gratuite ;
- la taxe est désormais fixée à 0,07 EUR par exemplaire distribué pour les écrits publicitaires et pour les échantillons publicitaires ;
- est exonérée de la taxe, la distribution d'écrits publicitaires adressés ou d'échantillons publicitaires adressés, sollicitée expressément et personnellement par toute personne physique ou morale domiciliée ou résidant à l'adresse indiquée sur l'écrit publicitaire ou l'échantillon publicitaire adressé.

### DEPUIS 2019

#### 1.

Des réclamations ont été introduites devant le Collège communal par les contribuables repris dans le tableau ci-dessous contre leurs enrôlements dans le cadre de la taxe pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Le Collège a statué sur ces requêtes, les considérant recevables mais non fondées, l'entière des impositions à charge des sociétés réclamantes étant maintenue.

Plusieurs recours ont été introduits contre ces décisions :

| Contribuables et exercice concerné         | Date réclamation     | Décision Collège   | Recours T.P.I. Brabant wallon                                                        |
|--------------------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| S.P.R.L.<br>IMPRIMERIE BRABANÇONNE<br>2018 | 04 septembre<br>2019 | 28 février<br>2020 | Aucun recours<br><u>dossier classé</u>                                               |
| S.A. L'AVENIR ADVERTISING<br>2018          | 17 octobre 2019      | 28 août<br>2020    | En cours<br><u>proposition de transaction<br/>formulée par la partie<br/>adverse</u> |
| S.A. GROUPE VLAN<br>2018                   | 27 novembre<br>2019  | 28 août<br>2020    | En cours                                                                             |
| S.A. SIT MEDIA<br>2018                     | 18 novembre<br>2019  | 12 juin<br>2020    | En cours                                                                             |
| S.A. MEDIAPUB<br>2018                      | 02 janvier 2020      | 03 juillet<br>2020 | En cours                                                                             |
| S.A. L'AVENIR ADVERTISING<br>2019          | 17 novembre<br>2020  | 21 mai<br>2021     | Aucun recours<br><u>dossier classé</u>                                               |
| S.A. MEDIAPUB<br>2019                      | 05 février 2021      | 06 août<br>2021    | Aucun recours pour le<br>moment                                                      |
| S.A. GROUPE VLAN<br>2020                   | 26 août 2021         | 18 février<br>2022 | En cours                                                                             |

## 2.

Pour mémoire : Le Collège communal, en séance du 30 octobre 2020, a chargé Maître Thibault SWENNEN et Maître Nawal AKHAYAT, avocats, dont le cabinet est établi à 1060 Saint-Gilles, rue Defacqz 78/bte 6, de la défense des intérêts de la commune devant le Tribunal de première Instance du Brabant wallon et, au besoin, devant la Cour d'Appel de Bruxelles ou toute autre juridiction compétente, pour l'ensemble du contentieux fiscal en cours traité alors par Maître Isabelle LEMINEUR, conseil de la Commune, qui avait décidé de réorienter sa carrière professionnelle et de ne plus poursuivre la gestion dudit contentieux.

## 3.

Le Collège communal a également chargé Maître Thibault SWENNEN de la défense des intérêts de la commune devant le Tribunal de première Instance du Brabant wallon et, au besoin, devant la Cour d'Appel de Bruxelles ou toute autre juridiction compétente, dans le cadre des contentieux fiscaux opposant :

- la S.A. MEDIAPUB à la commune pour l'exercice d'imposition 2018 (séance du 30 octobre 2020) et 2019 (séance du 19 novembre 2021) ;
- la S.A. GROUPE VLAN, pour les exercices d'imposition 2018 (séance du 27 novembre 2020) et 2020 (séance du 1<sup>er</sup> avril 2022) ;
- la S.A. ADMINOR, pour l'exercice d'imposition 2020 (séance du 12 août 2022) ;
- la S.A. L'AVENIR ADVERTISING, pour l'exercice d'imposition 2018 (séance du 27 novembre 2020).

Comme on a pu le lire dans le tableau ci-avant, L'AVENIR ADVERTISING a formulé une proposition d'accord susceptible de mettre fin à la procédure en cours tout en assurant le paiement de l'intégralité du montant enrôlé [7.680,40 EUR]. Après autorisation qui lui a été accordée par le Conseil communal en séance du 22 septembre 2021, le Collège communal a approuvé cette transaction en séance du 24 septembre 2021. Cette décision a été transmise à notre conseil pour suites. Rien encore de concret au moment de rédiger ces dernières lignes (fin octobre 2022).

## 4.

La S.A. L'AVENIR ADVERTISING a introduit une requête en annulation devant le Conseil d'État contre le règlement-taxe pour l'exercice 2020, adopté par le Conseil communal en séance du 25 septembre 2019. Le dossier suit son cours dans les services de la Haute autorité administrative. En séance du 27 octobre 2021, le Conseil communal a autorisé le Collège communal à accepter l'accord transactionnel proposé par l'avocat de la partie adverse - désistement d'instance moyennant renonciation par la commune de son indemnité de procédure (700,00 EUR) -, en vue de mettre fin à cette procédure. Le Collège communal a accepté cet accord en séance du 29 octobre 2021. Cette décision a été transmise à notre conseil pour suites. Il a été donné acte de ce désistement par la XV<sup>e</sup> Chambre du Conseil d'État (arrêt n°252.153 du 18 novembre 2021).

## TAXE SUR LA FORCE MOTRICE

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 du Décret-Programme du 23 février 2006 relatif aux Actions prioritaires pour l'Avenir wallon (publié au *Moniteur belge* le 07 mars 2006), la taxe communale sur la force motrice a été supprimée sur tout nouvel investissement acquis ou constitué à l'état neuf à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Montant enrôlé pour l'exercice 2021 : 16.227,20 EUR.

## 7. CULTES

La commune de Braine-le-Château compte trois paroisses catholiques : Saint-Remy à Braine-le-Château, Saints Pierre et Paul à Wauthier-Braine et Notre-Dame du Bon Conseil à Noucelles [cette dernière paroisse couvre également une partie du territoire de Braine-l'Alleud].

Elle relève également de l'Église réformée de l'Alliance (avec Braine-l'Alleud, Ittre, Nivelles et Waterloo) et de l'Église protestante évangélique de Braine-l'Alleud (avec Braine-l'Alleud).

L'intervention communale dans les recettes des différentes Fabriques d'Église pour l'exercice 2022 s'élève aux montants suivants (en EUR), d'après les inscriptions budgétaires :

| Paroisses                                        | Intervention communale dans les recettes ordinaires | Intervention communale dans les recettes extraordinaires |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Saint-Remy (Braine-le-Château)                   | 13.741,91                                           | 0,00                                                     |
| Saints Pierre et Paul (Wauthier-Braine)          | 68.561,64                                           | 32.000,00                                                |
| Notre-Dame du Bon Conseil (Nouvelles)            | 3.313,65                                            | 4.425,00                                                 |
| Église réformée de l'Alliance (Braine-l'Alleud)  | 617,35                                              | 0,00                                                     |
| Église protestante évangélique (Braine-l'Alleud) | 0,00                                                | 0,00                                                     |

Les budgets et comptes des différentes paroisses ont été régulièrement soumis à l'approbation ou à l'avis du Conseil communal et cette assemblée a pris connaissance des décisions de leurs organes gestionnaires concernant la désignation des membres qui y siègent.

Il est à noter que la commune de Braine-le-Château prend à sa charge un emprunt FORTIS « construction du presbytère » contracté pour compte de tiers [F.E. WB], soit un remboursement annuel d'intérêts de 3.782,29 EUR et d'un capital de 8.500,00 EUR. Ces chiffres doivent être mis en rapport avec l'obligation du pouvoir local d'apporter un gîte au(x) desservant(s) [cfr coût de la location annuelle repris au sein des exercices antérieurs].

Un subside annuel de 1.500,00 EUR à l'A.s.b.l. *Initiatives laïques de Braine-le-Château* est également inscrit au budget communal.

## 8. ACTION SOCIALE

### 8.1. FINANCES DU C.P.A.S.

Les comptes du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2021 ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 24 mai 2022. Ces comptes présentent les résultats suivants :  
(Montants en EUR)

|                                                                            |   | SERVICE ORDINAIRE      | SERVICE EXTRAORDINAIRE |
|----------------------------------------------------------------------------|---|------------------------|------------------------|
| 1. Droits constatés au profit du C.P.A.S.<br>Non-valeurs et irrécouvrables | - | 5.254.529,63<br>678,56 | 171.523,71<br>0,00     |
| Droits constatés nets                                                      | = | 5.253.851,07           | 171.523,71             |
| Engagements                                                                | - | 4.882.701,10           | 171.523,71             |
| Résultat budgétaire de l'exercice<br>POSITIF<br>NEGATIF                    |   | -----<br>371.149,97    | -----<br>0,00          |
| 2. Engagements de l'exercice                                               |   | 4.882.701,10           | 171.523,71             |
| Imputations comptables                                                     | - | 4.877.959,21           | 168.146,36             |
| Engagements à reporter à l'exercice suivant                                | = | 4.741,89               | 3.377,35               |
| 3. Droits constatés nets                                                   |   | 5.253.851,07           | 171.523,71             |
| Imputations comptables                                                     | - | 4.877.959,21           | 168.146,36             |
| Résultats comptables de l'exercice<br>POSITIF<br>NEGATIF                   | = | -----<br>375.891,86    | -----<br>3.377,35      |

#### Bilan arrêté au 31 décembre 2021

La situation active et passive du Centre telle que reprise à ce bilan est fixée à 3.723.848,99 EUR (trois millions sept cent vingt-trois mille huit cent quarante-huit euros et nonante-neuf eurocents).

#### Compte de résultats de l'exercice 2021

- 1) Le RÉSULTAT COURANT se solde par un boni de 206.367,27 EUR (produits courants - charges courantes = 4.441.473,55 EUR - 4.235.106,28 EUR).
- 2) Le RÉSULTAT D'EXPLOITATION se clôture par un boni de 215.684,14 EUR (produits d'exploitation - charges d'exploitation = 4.549.621,16 EUR - 4.333.937,02 EUR), reporté au bilan.
- 3) Le RÉSULTAT EXCEPTIONNEL présente un mali de 579.108,55 EUR (total des produits exceptionnels et des prélèvements sur réserves - total des charges exceptionnelles et des dotations aux réserves = 71.374,16 EUR - 650.482,71 EUR), reporté au bilan.
- 4) L'exercice se clôture par un mali de 363.424,41 EUR (total des produits - total des charges = 4.620.995,32 EUR - 4.984.419,73 EUR).

## 8.2. COMITE DE CONCERTATION CONSEIL COMMUNAL – CONSEIL DE L’ACTION SOCIALE

Le Comité de concertation entre le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale s'est réuni régulièrement, conformément au règlement organisant ses travaux.

Depuis l'entrée en vigueur des nouveaux mécanismes de tutelle sur certains actes du Conseil de l'action sociale,

- le Collège a pris connaissance régulièrement de la liste de décisions lui transmise par le C.P.A.S. en application de l'article 112 de la loi organique des C.P.A.S., telle que modifiée en Région wallonne (disposition entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2014) ;
- le Conseil communal est l'autorité compétente chargée de l'approbation des budgets et comptes du Centre. Il en va de même pour toutes les modifications liées au cadre ou au statut pécuniaire du personnel du C.P.A.S. Les décisions d'adhésion à une structure supracommunale sont également soumises à l'approbation du Conseil communal.

## 8.3. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Sur le plan de l'action sociale, il faut noter que la commune a poursuivi sa collaboration avec l'I.S.B.W. (Intercommunale Sociale du Brabant Wallon) dans le cadre de l'organisation d'un accueil extrascolaire au bénéfice des enfants de tous les réseaux scolaires de l'entité.

Cette collaboration se concrétise annuellement par une convention entre l'I.S.B.W. et la commune.

Dans le tableau ci-après, on peut suivre l'évolution de la fréquentation du service de l'accueil extrascolaire depuis sa création (20 avril 1998) :

| EXERCICE    | FRÉQUENTATION<br>("journées/enfants") | EXERCICE    | FRÉQUENTATION<br>("journées/enfants") | EXERCICE    | FRÉQUENTATION<br>("journées/enfants") |
|-------------|---------------------------------------|-------------|---------------------------------------|-------------|---------------------------------------|
| <b>1998</b> | (ex. incomplet) 8.823                 | <b>2008</b> | 41.089                                | <b>2018</b> | 55.041                                |
| <b>1999</b> | 27.959                                | <b>2009</b> | 38.374                                | <b>2019</b> | 57.531                                |
| <b>2000</b> | 27.621                                | <b>2010</b> | 39.448                                | <b>2020</b> | 34.995                                |
| <b>2001</b> | 30.614                                | <b>2011</b> | 41.929                                | <b>2021</b> | <b>44.478</b>                         |
| <b>2002</b> | 30.570                                | <b>2012</b> | 43.840                                |             |                                       |
| <b>2003</b> | 30.843                                | <b>2013</b> | 46.209                                |             |                                       |
| <b>2004</b> | 32.792                                | <b>2014</b> | 47.232                                |             |                                       |
| <b>2005</b> | 32.913                                | <b>2015</b> | 49.662                                |             |                                       |
| <b>2006</b> | 36.032                                | <b>2016</b> | 51.308                                |             |                                       |
| <b>2007</b> | 38.395                                | <b>2017</b> | 51.510                                |             |                                       |

Nous pouvons remarquer que la fréquentation est en hausse pour l'année 2021. Ceci est très probablement dû à l'allègement des mesures Covid durant cette année.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, l'ISBW applique une légère hausse des prix demandés.

**Du 01/01/2022 au 30/06/2022 :**

| Extrascolaire                                      | 1h    | 2h    | 3h    | 4h    | 5h    | 6h    | 7h    | 8h    | 9h    | 10h    |
|----------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| <b>1<sup>er</sup> enfant accueilli</b>             | 1,50€ | 2,00€ | 3,00€ | 4,00€ | 5,00€ | 6,00€ | 7,00€ | 8,00€ | 9,00€ | 10,00€ |
| <b>2<sup>ème</sup> enfant accueilli</b>            | 1,15€ | 1,50€ | 2,25€ | 3,00€ | 3,75€ | 4,50€ | 5,25€ | 6,00€ | 6,75€ | 7,50€  |
| <b>3<sup>ème</sup> enfant accueilli et suivant</b> | 0,90€ | 1,20€ | 1,80€ | 2,40€ | 3,00€ | 3,60€ | 4,20€ | 4,80€ | 5,40€ | 6,00€  |

## NOUVEAUX TARIFS d'application au 1<sup>er</sup> septembre 2022

| Extrascolaire                                      | 1h    | 2h    | 3h    | 4h    | 5h    | 6h    | 7h    | 8h    | 9h     | 10h    |
|----------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|
| <b>1<sup>er</sup> enfant accueilli</b>             | 1,80€ | 2,40€ | 3,60€ | 4,80€ | 6,00€ | 7,20€ | 8,40€ | 9,60€ | 10,80€ | 12,00€ |
| <b>2<sup>ème</sup> enfant accueilli</b>            | 1,30€ | 1,70€ | 2,60€ | 3,50€ | 4,40€ | 5,30€ | 6,20€ | 7,10€ | 8,00€  | 8,90€  |
| <b>3<sup>ème</sup> enfant accueilli et suivant</b> | 1,00€ | 1,40€ | 2,10€ | 2,80€ | 3,50€ | 4,20€ | 4,90€ | 5,60€ | 6,30€  | 7,00€  |

La contribution de la commune sur l'année civile 2022 dans le "pôle enfance et jeunesse" de l'I.S.B.W. s'élève à 21.798,62 EUR (suivant convention approuvée par le Conseil communal le 22 décembre 2021). Une facture rectificative ou une note de crédit le cas échéant sera adressée à la commune en février 2023 une fois les chiffres définitifs connus.

L'accueil extrascolaire des élèves de l'école communale est assuré dans les trois implantations scolaires. Il en est de même pour les écoles libres "Les Marronniers" et "Saint-Remy".

### 8.4. COORDINATION ATL

La fonction de coordinateur de l'accueil temps libre, confiée les années précédentes à l'I.S.B.W., a été internalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le *Programme CLE* (Coordination Locale pour l'Enfance) a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 avril 2021. En date du 7 juin 2022, et suite à son examen, l'ONE a décidé de renouveler l'agrément du programme CLE de Braine-le-Château pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2026.

La Commission communale de l'Accueil (CCA), organe de concertation locale d'avis, de rencontre, d'échange et de coordination qui réunit les acteurs de terrain concernés par l'ATL, s'est réunie le 22 mars 2022 et le 30 novembre 2022.

Une attention particulière a été portée sur la communication vers les familles : informations vers les nouveaux arrivants, mises à jour sur le site communal, flyers et affiches pour les stages et plaines, publications dans l'*a s'crienn'*, etc.

Une enquête de satisfaction à l'attention des parents et enfants fréquentant les stages organisés dans la commune a été réalisée cet été. 49 familles y ont répondu (sur approximativement 1200 inscriptions aux stages d'été en 2022). Vu le nombre de réponses, les résultats ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de l'avis général. Cependant, la plupart des parents ayant pris part à l'enquête sont satisfaits de l'offre proposée ainsi que des conditions d'accueil et du contenu des stages. Les avis des enfants sont, pour la grande majorité, également positifs.

L'offre de stage pour les enfants s'est légèrement diversifiée.

La journée « Place aux Enfants » a été organisée par le Bourgmestre et la coordinatrice ATL en octobre 2022. Une petite centaine d'enfants, encadrés par les animateurs de 3 mouvements de jeunesse de la commune, ont été accueillis par 20 « hôtes d'un jour ».

### 8.5. MAISON DE LA COHÉSION SOCIALE

Le Plan de Cohésion Sociale s'inscrit dans un effort général de la Région wallonne pour favoriser la cohésion sociale et soutenir les communes.

La subvention pour l'année **2022** s'élève à **28.005,78 EUR**.

L'approche de la cohésion sociale s'articule autour de 7 axes :

1. le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
2. le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
3. le droit à la santé ;
4. le droit à l'alimentation ;
5. le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
6. le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
7. le droit à la mobilité.

**1/ Le plan de Cohésion sociale**

- **Les "ateliers emploi"** : séances prévues pour soutenir et accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches. Les ateliers se déroulent une semaine sur deux. En 2022, nous avons privilégié des rendez-vous individuels. Une enquête est transmise cette année aux demandeurs d'emploi afin de mieux répondre à leurs besoins en 2023, en collaboration avec le CPAS. Le site « *l'Emploi sur la toile* » est mis en route et permettra aux employeurs de mettre en ligne des emplois disponibles dans la région et aux demandeurs d'emploi de mettre leur cv en ligne.
- **Le guichet social d'information** : (le service est apte à donner des informations sur l'emploi, le logement, la santé, les bourses d'étude, ...). Le Service est resté accessible sur rendez-vous pour les jeunes, les parents et les aînés.
- **Soutien à la parentalité** :
  - ✓ **Les "ateliers kangourou"** : actuellement, le projet est en phase de réflexion.
- **Le dressing solidaire** : Un local est mis à disposition des familles dans le besoin afin de pouvoir acquérir des vêtements gratuitement. Une équipe de bénévoles se charge de réceptionner et de trier les vêtements, et d'autres équipes assurent les permanences d'accueil le mardi matin, le jeudi après-midi et le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois. Ce projet a été pensé dans une logique d'économie circulaire. Pour l'année 2022, nous avons enregistré 339 visites de bénéficiaires et 13 bénévoles se sont impliqués dans le projet.
- **Le potager communautaire "les radis partagés" (ou "le paradis partagé")** : Le terrain a été divisé en parcelles individuelles et collectives. Une petite dizaine de personnes ont pu bénéficier d'une parcelle individuelle et ont eu l'opportunité de l'exploiter cette année. Des parcelles collectives ont été mises à disposition du SEL (*Service d'Entraide Local*) et de la Maison de la Cohésion Sociale. Une pour le pôle jeunesse et une dans le cadre de l'aide alimentaire. Les récoltes d'une des parcelles individuelles sont prévues pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire. 25 personnes se sont impliquées dans le projet en 2022, 12 rencontres collectives pour l'entretien des communs ont été organisées, ainsi que des rencontres pour les groupes adultes et jeunes. La charte a été adaptée en octobre 2022 et nous avons décidé de mettre en action des formations (bac compost, création de planches, permaculture, ...).
- **Lutte contre l'isolement** : 6 ateliers à destination des adultes ont été mis en place avec notre partenaire l'A.s.b.l. « ASBW » (produits ménagers, arnaques, produits de soin, zéro déchets, ...). En parallèle, des actions en lien avec les aînés seront reprises dans le point action senior.
- **Formation « permis de conduire théorique »** : conformément à son inscription au *Plan de cohésion sociale 2020-2025*, une session à destination des demandeurs d'emploi a été organisée. Elle s'est déroulée les 22 et 23 décembre 2022.

**2/ Action Seniors**

- La candidature introduite dans le cadre de l'appel à projets de la Province pour 2021-2022 a permis de remettre certains projets collectifs en route en 2022 grâce au subside provincial de 9.000,00 EUR.
  - ✓ Les cours de gymnastique douce, dispensés par l'A.s.b.l. Gym Sana, ont été maintenus (entre 10 et 15 participants par séance).
  - ✓ Le maintien et le développement de la bibliothèque mobile, en partenariat avec la bibliothèque communale ; ce projet a été maintenu pour les personnes isolées. Les bénévoles se relayent auprès des usagers en demande de livres ou de lecture. Un partenariat est établi avec la maison de repos de Braine-le-Château.
  - ✓ L'atelier "*café création*" est toujours d'actualité et permet aux personnes de se retrouver autour d'une activité « manuelle » à raison d'une fois par semaine.

- ✓ Le projet "*Entracte*" a vu le jour en mai 2022 et permet aux personnes seules de sortir de chez elles et de rencontrer du monde dans le cadre d'une activité favorisant le bien-être corporel et psychique. Ce projet intègre également des personnes avec des troubles cognitifs. Le groupe comporte entre 10 et 15 personnes.
- ✓ Les "boîtes jaunes" : les supports de communication sont prêts pour démarrer l'action concrète en 2023.

L'année 2022 a été une année de transition auprès du public ; ses besoins ont changé, les actions ont évolué, de nouvelles demandes émergent et les groupes sont en perpétuelle évolution.

La référente « aînés » reste un relais nécessaire pour les personnes âgées et est présente pour les soutenir dans les démarches personnelles et les recherches d'aides adaptées.

### 3/ L'Espace Public Numérique (EPN)

Afin de réduire la fracture numérique, un *Espace public numérique*, avec 8 ordinateurs connectés, est mis gratuitement à la disposition de la population.

Un contact régulier a été maintenu entre les utilisateurs et l'animateur, dans le but de les aider et de répondre à leurs questions à distance. Une permanence a été proposée le mardi, sur rendez-vous, pour les situations nécessitant une rencontre individuelle.

Dès le mois de mars 2022, l'EPN a repris ses activités habituelles en proposant des initiations de différents niveaux aux habitants de l'entité. Des initiations "*Apple*", des initiations à la tablette numérique, l'abc de l'informatique, des ateliers CV et des accès libres sont organisés tous les lundis, mardis et jeudis. En dehors de cela, l'animateur EPN est disponible pour toutes les demandes qui touchent aux nouvelles technologies et est souvent contacté par des personnes âgées pour résoudre des problèmes liés à l'informatique.

L'animateur EPN a réalisé une série de travaux graphiques pour notre service et pour la commune (affiches, CV, Flyers, logo, ...) :

- ⇒ Une collaboration avec l'A.s.b.l. « *informatique sans frontière* » permet de prêter du matériel informatique à la demande ;
- ⇒ Un partenariat a été établi avec l'A.s.b.l. Altéo : le local EPN est mis à disposition de l'association à raison de deux mercredis par mois afin de proposer des ateliers en vue d'aider les personnes à utiliser les outils numériques ;
- ⇒ L'EPN a proposé plusieurs stages à destination des jeunes de l'entité pendant les périodes de vacances (stage photo en lien avec le concours photo, stage *création de CV* pour les étudiants, stage *retouche photos*, stage de *création de jeux de société*, stage de "*Stop motion*" sur le thème « sauvons la planète », stage d'expression numérique « *maman, j'ai peur de ...* » ;
- ⇒ Une journée "portes ouvertes" a eu lieu en septembre ; une quinzaine de personnes et deux classes de l'école communale (implantation *Les Coccinelles*) sont venues visiter l'infrastructure.

### 4/ Pôle jeunesse

- **L'opération « *Plaisir d'apprendre* »**, s'est déroulée du 25 juillet au 5 août 2022. Deux semaines durant lesquelles des élèves de 6<sup>ème</sup> primaire à la 5<sup>ème</sup> secondaire ont participé à des cours de remédiation en matinée et à des activités sportives et culturelles l'après-midi. 17 jeunes y ont participé.
- ***Place aux jeunes*** : Diverses activités ont été organisées par la commune à destination des jeunes de 10 à 18 ans : grâce à un subside de la Province du Brabant wallon (3.542,50 EUR) : atelier *slam*, atelier *pourring painting*, atelier *graff*, atelier *danse*, atelier *musique*, soirée cinéma, skatepark, journée vélo, customisation de tee-shirts, création d'une machine qui ne sert à rien, drones, escape game, laser game, un stage photo (suivi d'une expo) et pour terminer un stage de création de jeux vidéos. Une centaine de jeunes ont participé.

- **L'opération "Été solidaire, je suis partenaire !"**, qui a permis l'engagement de 10 jeunes pendant une durée de 15 jours, a été subventionnée par la Wallonie à hauteur de 4.900,00 EUR.
- L'organisation de la Saint-Nicolas en 2022 prévoit un goûter avec la présentation d'un spectacle intitulé "*Drôles de zoizeaux*", en collaboration avec le C.P.A.S.
- **Participation au projet "Délibère-toi !"**, en partenariat avec "*La Chaloupe*". Cette année, nous avons participé à une édition SUMMER. Nous avons pu proposer sur la commune : une formation *baby-sitting*, deux formations *permis de conduire*, une formation *réaction 112*. Pour compléter l'offre, notre service a proposé un atelier au *labo son*, et notre équipe a sollicité des opérateurs locaux pour accueillir des jeunes : mécaniciens, entreprises agricoles, ...
- **Le développement "Article 27"** : quelques sorties culturelles sont organisées dans ce cadre.
- **Sortie Familiale « Article 27 »** : 40 personnes ont visité les *grottes de Han*.
- **Un séjour à la mer** a été organisé avec un groupe de jeunes.
- Nous sommes ambassadeurs du projet "**Boîte à kdo**", en partenariat avec "*la Fabrique de Soi*".
- **Participation à la vie citoyenne. Cap 48** : notre service a assuré une vente à la sortie des grandes surfaces.
- **Sensibilisation sida** : un atelier de création d'affiches de sensibilisation par les jeunes.
- **Projet « Ambassadeur de propreté »** : inscription d'un groupe de jeunes dans le quartier où se situe le service.
- **Stage "des mots en fête"**, en partenariat avec une logopède, à destination des enfants de 9 à 12 ans.
- **Projet vélo** : récupération de vélos et réparation en collaboration avec le "*Repair café*". Une partie des vélos réparés ont été distribués selon des critères établis par le service. Les autres sont conservés pour être mis à la disposition des jeunes lors des différentes sorties organisées par les animateurs jeunesse.
- **Concours photo** : co-organisation du concours photo avec le Royal Syndicat d'initiative et participation avec un groupe de jeunes.
- **Création d'une activité « halloween »** : atelier culinaire, film, balade nocturne.
- **Un repas de Noël** : organisation d'un repas à destination de 40 personnes isolées.
- **Travail de proximité** : plusieurs fois par semaine, nos référents jeunesse effectuent du travail de proximité dans les quartiers et dans les familles.
- **Suivi et accompagnements sociaux** : Des accompagnements de famille sont pris en charge par l'assistante sociale (suivi scolaire, rendez-vous SAJ et SPJ, PMS, Police, ...)
- **Projet Harcèlement. "@harcèlement"** : pièce de théâtre à destination des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire des écoles de l'entité, suivie d'une séance *bord de scène* et débat.
- **Spectacle "Rézo"** à destination d'un public d'adolescent et d'adulte sur la face cachée des réseaux sociaux – sensibilisation.
- **Accompagnement des Familles ukrainiennes** : visite en famille et soutien à l'inscription dans les écoles primaires.

## 9. ENSEIGNEMENT

Globalement (maternelles + primaires), la population scolaire de l'école communale au 30 septembre 2022 était de 394 élèves admissibles aux subventions.

### 9.1. SECTION MATERNELLE DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Sur base de la population scolaire dénombrée, voici l'encadrement qui a été établi en section maternelle pour la période du **1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023** :

| SECTION MATERNELLE<br>Implantation | Elèves inscrits admissibles<br><i>Situation au 30/09/2021</i><br><b>Situation au 30/09/2022</b> | Nombre d'emplois<br><i>Situation au 01/10/2021</i><br><b>Situation au 01/10/2022</b> |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Braine-le-Château                  | 82 → 68                                                                                         | 4,5 → 3,5                                                                            |
| Nouvelles                          | 29 → 29                                                                                         | 2 = 2                                                                                |
| Wauthier-Braine                    | 23 → 26                                                                                         | 1,5 → 2                                                                              |

|        |           |         |
|--------|-----------|---------|
| TOTAUX | 134 → 123 | 8 → 7,5 |
|--------|-----------|---------|

L'école bénéficie donc de 7,5 emplois temps plein en section maternelle jusqu'au 30 septembre 2023.

L'encadrement subventionné en section maternelle est réduit d'un mi-temps par rapport à la situation antérieure.

L'implantation de Braine-le-Château perd un temps plein, alors que l'implantation de Wauthier-Braine se voit créditée d'un mi-temps en plus.

Notons que les emplois supplémentaires accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2021-2022 sont maintenus pour l'année scolaire 2022-2023. Il s'agit :

- des trois contrats PART-A.P. E, réservés aux **assistantes maternelles**, qui, comme l'année scolaire 2021-2022, ont été attribués à l'implantation de Noucelles (Madame [REDACTED]), à l'implantation de Braine-le-Château (Mademoiselle [REDACTED]) et à l'implantation de Wauthier-Braine (Madame [REDACTED]).

- d'un emploi – sous contrat A.P.E. - de **puéricultrice** octroyé à Madame [REDACTED] à l'implantation de Braine-le-Château.

Madame [REDACTED], **puéricultrice** à l'implantation des Rives du Hain à l'école communale entre 1994 et 2014, a bénéficié d'une nomination à titre définitif auprès du Pouvoir organisateur (Conseil communal du 29 juin 2022) et reprend ses fonctions, (après une parenthèse de plusieurs années à Villers-la-Ville) cette fois à l'implantation de Wauthier-Braine.

## 9.2. SECTION PRIMAIRE DE L'ÉCOLE COMMUNALE

La population scolaire dénombrée le 15 janvier 2022 détermine l'encadrement subventionné à la rentrée de septembre 2022.

Au 15 janvier 2022, l'école comptait - en section primaire - **284** élèves admis aux subventions. Il y en avait **273** au 30 septembre 2022. La population scolaire dénombrée ne différant pas de plus de 5% par rapport à celle que comptait l'établissement au 15 janvier 2022, le capital-périodes reste inchangé au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

On compte 14 "véritables" titulariats de classes primaires sur l'ensemble des implantations et l'école :

- se voit attribuer, au 1<sup>er</sup> octobre 2022, **21 périodes** de renforcement de l'encadrement au premier degré (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires), une augmentation de 3 périodes par rapport à l'année 2021-2022 ;

- créditée en 2021-2022 de **22 périodes** de " FLA " (Français-Langue d'Apprentissage), encadrement visant « à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française [et] prévoit de nouvelles dispositions relatives à l'encadrement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement », peut encore compter sur **14 périodes** de " FLA ", réparties dans les trois implantations pour cette année scolaire ;

- bénéficie également de **7 périodes** de *SEE* (service à l'école et aux élèves) sous forme de "missions collectives" pour l'année scolaire en cours ;

- peut également compter sur **8 périodes** d'accompagnement personnalisé des élèves du premier degré, ainsi que sur **4 périodes** consacrées aux élèves primo-arrivants.

## 9.3. COMMISSION PARITAIRE LOCALE POUR L'ENSEIGNEMENT ("COPALOC")

La **Commission paritaire locale pour l'enseignement ("COPALOC")** s'est réunie les 28 mars, 9 mai et 10 octobre 2022.

Le **Conseil de Participation** a - quant à lui - été consulté par procédure écrite/électronique du 28 septembre au 3 octobre 2022. Une réunion en "présentiel" s'est également tenue le 24 novembre 2022.

## 9.4. PERSONNEL

La demande de mutation introduite par Madame [REDACTED], puéricultrice à l'École communale de septembre 1994 à juin 2014, et nommée auprès d'un autre Pouvoir organisateur a été acceptée et Madame [REDACTED] a été nommée lors du Conseil communal du 29 juin 2022 dans la fonction

de puéricultrice dans un emploi à temps plein. Son emploi a, pour cette année scolaire, été affecté à l'implantation des *Coccinelles*.

#### 9.5. SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET SURVEILLANCE DU TEMPS DE MIDI

Tout comme les années précédentes, l'organisation du service d'accueil extrascolaire dans les écoles de l'entité (tous réseaux confondus) a été mise en place avec la collaboration de l'I.S.B.W. et grâce au financement de six animatrices mi-temps sur budget communal.

Suivant convention approuvée par le Conseil communal le 14 septembre 2022, le coût de ce service pour la période du 29 août 2022 au 31 décembre 2022 est estimé à 32.637,60 EUR. [dont 400,00 EUR de matériel didactique].

#### 9.6. REPAS DE MIDI

Créé à la rentrée de septembre 2011, le service de repas chauds est opérationnel dans les trois implantations.

Suite à la passation d'un nouveau marché, la S.r.l. TCO SERVICE (1340 Ottignies/Louvain-la-Neuve), a été redésignée pour assurer la livraison des repas chauds à l'école (Collège du 24 juin 2022). Les repas sont toujours livrés en vrac (réchauffés au bain-marie). Ce conditionnement a été préféré aux barquettes jetables, nettement moins écologiques.

Le prix unitaire des repas est légèrement revu à la hausse, soit à 4,00 EUR pour un repas en maternelles et à 4,50 EUR pour un repas en primaires. Ceci comprend le plat principal et le dessert.

Lors de la séance du Collège du 9 septembre 2022, le Pouvoir organisateur a décidé de prolonger le service de distribution gratuite de potage à l'École communale. Ce service est opérationnel du 7 novembre 2022 (premier jour après les Congés d'Automne) au 17 février 2023, dernier jour d'école avant le congé de détente (Carnaval). Le potage est distribué aux enfants dont les parents les auront inscrits au préalable auprès du secrétariat de l'école.

Dans le cadre du programme de "*soutien et amplification de l'accompagnement des cantines durables*" du Gouvernement wallon, la commune a signé la *Convention de transition écologique – Green Deal – Cantines durables 2.0* et un projet de labellisation en tant que « cantines durables » est en cours pour les trois implantations scolaires.

#### 9.7. TRAVAUX DANS LES IMPLANTATIONS DE L'ÉCOLE COMMUNALE

L'équipe technique de la commune assure toute une série de travaux d'aménagement et d'entretien dans les différentes implantations.

Le Conseil communal avait décidé, en séance du 24 novembre 2021, d'introduire la demande de permis d'urbanisme, pour la démolition des bâtiments existants et la construction des nouveaux bâtiments – avec une capacité d'accueil supérieure – de l'implantation des « Coccinelles », rue des Écoles, 1/A à Wauthier-Braine, auprès de l'autorité administrative compétente en vue de réaliser les travaux prévus. Le permis a été octroyé le 23 avril 2022.

Le 30 décembre 2021, le Collège communal avait décidé de participer à la procédure d'octroi de financements et subventions exceptionnels dans le cadre du plan d'investissement dans les bâtiments scolaires via l'opération *Plan de reprise et de résilience européen* (PRR). Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé une subvention d'un montant maximal de 802.963,66 EUR. Le solde du financement des travaux sera couvert par deux emprunts, l'un à contracter auprès du "*Fonds Écureuil*" à un taux d'intérêt à 0 (zéro) %, et l'autre garanti par le "*Fonds de Garantie des bâtiments scolaires*" à un taux d'intérêt maximal d'1,25 %.

Le dossier du marché de travaux à organiser sera soumis à l'approbation du Conseil communal du 28 décembre 2022. À l'heure d'écrire ces lignes, il est en cours de finalisation auprès de l'auteur de projet. Cet investissement est estimé à quelque 3.600.000,00 EUR (T.V.A. 6% comprise).

Le 24 juin 2020, le Conseil communal a approuvé le dossier de demande de permis d'urbanisme pour la seconde phase (réaménagements intérieurs) des travaux de rénovation de l'école communale de

Braine-le-Château (bâtiment 1882). Le permis d'urbanisme a été délivré le 7 janvier 2021, ce qui a permis de lancer la procédure de passation du marché de travaux.

En séance du 29 juillet 2022, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché à SETIP-GCUBE S.A., Avenue de Rusatira, 8 à 1083 Ganshoren au montant de 706.915,48 EUR hors T.V.A.

## 10. CULTURE

### 10.1. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

| STATISTIQUES             | 2018   | 2019   | 2020   | 2021          |
|--------------------------|--------|--------|--------|---------------|
| Séances de prêt          | 95     | 93     | 81     | <b>96</b>     |
| Nombre de livres prêtés  | 11.448 | 12.215 | 6.958  | <b>6.870</b>  |
| Nombre de lecteurs       | 1.020  | 1.143  | 1.187  | <b>1.257</b>  |
| Nombre de livres         | 18.632 | 19.153 | 19.877 | <b>20.392</b> |
| Nombre de livres achetés | 313    | 360    | 308    | <b>361</b>    |

Le fonctionnement de la bibliothèque a encore subi les effets de la pandémie. Au cours du premier semestre, nous avons maintenu le système de prêts sur réservations par mail ou par téléphone ; cela n'a pas eu beaucoup de succès et le nombre de prêts a fortement diminué. Après la réouverture complète, le 16 mai 2021, nous avons dû attendre trois mois pour retrouver une fréquentation normale. Les classes des deux premières années de l'école communale sont venues deux fois mais ont dû rapidement arrêter leurs visites à cause de la reprise de l'épidémie.

Le travail administratif s'est poursuivi régulièrement avec l'aide de nos quatre bénévoles supplémentaires. Le partenariat avec la *Maison de la Cohésion Sociale* (BIB Mobile – livres en grands caractères) s'est encore développé vu l'accroissement des demandes chez les personnes isolées ou en maison de repos.

La subvention provinciale de 1.950,00 EUR, accordée en 2020, à la suite de l'appel à projets remplaçant l'édition du « *Livre tout Proche* », nous a permis d'organiser en 2021 deux "Lectures-Spectacles" sur le thème de Maupassant et quatre ateliers d'écriture, activités menées par M. X. Dumont.

Un subside provincial de 729,00 EUR a été utilisé pour l'achat de 83 livres destinés à la section jeunesse : petits livres de premières lectures, nouvelles séries de BD et développement de la collection de mangas, vu la demande croissante pour ce genre d'ouvrages.

En novembre et décembre, nous avons enfin constaté une reprise normale des activités et l'arrivée de nombreux nouveaux lecteurs, surtout parmi les jeunes.

### 10.2. ASSOCIATION BRAINE CULTURE



L'A.s.b.l. *Association Braine Culture* (ABC) a été créée en 2004 pour poursuivre les objectifs de la *Coordination des Associations Socio-Culturelles* « CCASC » et s'est fixée pour mission principale de promouvoir le développement socioculturel par l'organisation de différents événements au bénéfice des habitants de notre commune et de ses environs.

- L'*Association Braine Culture* est une A.s.b.l. qui comprend une Assemblée générale et un Conseil d'administration pour garantir l'objet social, organiser et assurer l'administration de l'A.s.b.l. et permettre son bon fonctionnement.
- Une coordinatrice, chargée de la création, l'organisation et la mise en œuvre de la saison culturelle, de la coordination des ateliers 1440 ainsi que la prise en charge et le suivi du journal bimestriel « A S'crienn' ».
- Des bénévoles sont impliqués, soit au sein des comités d'organisation liés aux festivités telles que le Carnaval "Bouts D'Ficelles" ou les *Rencontres Médiévales*, soit dans le déroulement pratique au moment de l'évènement.

La culture au sein de nos villages existe notamment grâce à l'investissement et au dynamisme d'ABC mais nécessite également, pour se développer, la volonté de partager et de collaborer avec plusieurs acteurs :

- **Les acteurs de la commune**, tels que les services de la *Maison de la Cohésion sociale* dont le service Jeunesse, les écoles de l'entité ou encore le service technique et la précieuse aide des ouvriers communaux ;
- **Les associations** liées au folklore local comme les *Gilles* et les *Archers* de Braine-le-Château, les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs, et bien d'autres encore ;
- **Le réseau des partenaires culturels** tels que le Centre Culturel du Brabant wallon (CCBW) et les Centres Culturels des communes avoisinantes ;
- **Les ateliers 1440 d'ABC** regroupent pas moins de 5 disciplines différentes telles que la peinture, la couture, le dessin, l'aquarelle et l'improvisation.

L'Association *Braine Culture* vise à créer, maintenir et développer les liens entre les habitants et les différents acteurs, à inciter les rencontres, la convivialité, le partage des traditions et du folklore ainsi qu'à perpétuer les festivités inscrites au patrimoine immatériel de Braine-le-Château.

La saison culturelle se construit donc sur ces valeurs pour proposer des festivités, spectacles et animations variés s'adressant à des publics d'âges, de cultures ou d'intérêts différents, avec la volonté de répondre à plusieurs critères pour le public tels que :

- Proposer des activités intergénérationnelles ;
- Développer l'ouverture à de nouvelles activités et d'autres cultures ;
- Promouvoir les lieux remarquables dans nos villages.

Les principaux événements organisés, malgré le contexte particulier, durant l'année 2022, ont été les suivants :

- **Carnaval des masques**

L'Association *Braine Culture* a offert aux plus jeunes la possibilité de confectionner leurs propres masques. Chaque enfant inscrit a pu réceptionner son "kit carnaval" et, durant les congés, mettre en œuvre toute sa créativité pour confectionner son masque et participer au concours. L'activité a rencontré un réel succès (environ 30 participants). L'Association *Braine Culture* a également décidé de publier toutes les réalisations dans l'*a s'crienn'* n° 385. Le vainqueur du concours a remporté une place pour le spectacle, dans le cadre du festival MikMak, « **Viens, on se tire !** » de la Compagnie *La Corneille Bleue*.

- **« 2022 Fleurs à nos fenêtres » et le « Bal des Fleurs »**

En clin d'œil au "Carnaval des enfants" et au "Carnaval Bouts d'Ficelle" annulés, l'Association *Braine Culture* a lancé un défi à tous les habitants de la commune : illuminer les rues en créant et en affichant aux fenêtre(s) au moins 2022 fleurs.

Le dimanche 20 mars dernier, les Brainois ont pu se réunir au *Bal des fleurs*, un rendez-vous pour partager un verre et brûler le "Bonhomme d'Hiver" pour accueillir le printemps. DJ, animations et fête foraine étaient de la partie. Un événement qui a rencontré un beau succès.

Notre équipe d'ABC a sillonné les rues de nos villages pour récolter et prendre en photo les **1241 fleurs** à nos fenêtres ! Certes, l'objectif des 2022 fleurs n'a pu être atteint, mais cela reste malgré tout un très beau succès et nous remercions grandement les nombreuses personnes qui se sont mobilisées - dont les écoles et les commerçants - pour la réalisation de leurs fleurs et pour leur participation au défi.

- **Festival MikMak – « L'incroyable voyage de Georges Poisson » et « Viens, on se tire ! »**

Au mois de mars, mois de la marionnette, le festival MikMak *La marionnette dans tous ses états*, a permis de découvrir l'univers des marionnettes et du théâtre d'objet.

Le Centre culturel du Brabant wallon et les centres culturels partenaires se rassemblent pour proposer une programmation variée à destination de tou-te-s, enfants et adultes. Le festival se déroule

dans sept communes de l'ouest et du centre du Brabant wallon - Ittre, Rebecq, Braine-le-Château, Tubize, Nivelles, Genappe et Braine-l'Alleud.

Cette année, nous avons eu deux rendez-vous au mois de mars, pour accueillir le spectacle « Le grand voyage de Georges Poisson » de la compagnie *Art et Couleur*, ainsi que le spectacle éphémère « Viens on se tire ! » de la jeune compagnie *La Corneille Bleue*. Deux spectacles qui ont permis de découvrir la marionnette sous d'autres formes et de partager un moment plein de poésie. L'occasion de découvrir *la marionnette dans tous ses états...*

- **Théâtre à l'école**

Au mois de mai, les élèves des écoles de Braine-le-Château, Wauthier-Braine et Noucelles ont pu enfin voir leur spectacle tant attendu. En effet, la compagnie « **La caravane passe** » a joué le spectacle « Four à bois » au parc du Bailli devant un public d'enfants des classes d'accueil jusqu'à la 4<sup>e</sup> primaire.

Les élèves ont pu vivre un moment suspendu : cadre magnifique, météo au top et spectacle de qualité. Pur bonheur que d'entendre rire les petits Brainois. Le spectacle « Four à bois » mélange mimes et clowneries, tout en apprenant l'importance du partage, sans oublier le plaisir de goûter le pain fait maison et la recette afin de le reproduire chez soi !

Le spectacle « Cheveu » de la compagnie *Synecdoque*, inspiré du conte « *Boucle d'or* », s'est littéralement *incrusté* dans les classes des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires ; cette représentation a permis de débattre sur l'accueil des étrangers au sein de son foyer.

Tout un débat, où les élèves ont pu exprimer leur ressenti, leurs émotions et convictions.

- **PECA**

De mai à juin ; Le **Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA)** s'est implanté au sein des écoles. Le projet est de faire bénéficier les élèves d'une intervention artistique au sein de leur cursus scolaire. Les ateliers sont mis en place afin d'enseigner autrement et notamment par le biais de la culture.

Concrètement, pas moins de 14 ateliers ont été organisés afin que les élèves puissent prendre part à différentes activités artistiques au sein de leurs classes, et directement en lien avec les projets de classe tels que divers peintres vus par les enseignantes dans le cadre de l'exposition « À la manière de... » encadrée par « Artschool », ou encore le travail de l'écriture pour les plus grands en collaboration avec « *La Maison du conte et de la littérature* », sans oublier pour les tout-petits, l'écoute de contes et la découverte de nouvelles comptines avec Yves DEPLASSE...

- **Le Livre tout proche en Brabant wallon – Il était une fois... à Braine-le-Château**

En partenariat avec la Province du Brabant wallon, l'*Association Braine Culture* organise, dans le cadre de l'opération "*Le Livre tout Proche en Brabant wallon*", une activité de lecture de contes, animée par Claire GOETHALS.

C'est la Seniorie de Braine-le-Château qui a accueilli cette activité pour le plus grand bonheur des résidents.

L'objectif était de créer un moment de rencontre et de partage unique avec les résidents de la Seniorie présents et de pouvoir recréer du lien (ce qui est primordial actuellement vu l'isolement que nos aînés subissent depuis presque deux ans).

L'*Association Braine Culture* n'aurait pu réaliser ces différentes activités sans l'implication de tous les instants d'une coordinatrice, déléguée par la commune. Le support et le soutien logistique de la commune ont également été une clef du succès, sans oublier l'aide des bénévoles, de plus en plus nombreux, prêts à passer du temps pour aider à la mise en place et à la réalisation des activités en question.

Pour chacune de ses activités, l'Association *Braine Culture* cherche à mettre l'accent sur 3 aspects :

- la convivialité : au travers d'événements variés, le but est de promouvoir la rencontre de l'autre dans un cadre sympathique et ouvert ;
- l'accessibilité, culturelle et financière, à tous les publics ;
- le partage, notamment par le renforcement des liens intergénérationnels.

Après deux années difficiles marquées par la crise sanitaire, l'Association *Braine Culture* a pris beaucoup de plaisir à reprendre l'organisation d'événements de qualité pour que chacun puisse profiter de moments joyeux et socialement rassembleurs. Pour l'Association *Braine Culture*, il demeure essentiel - en qualité d'acteur de la culture sur le territoire de la commune - d'offrir des événements variés permettant aux citoyens de découvrir des facettes nouvelles de la culture ou du folklore, tout en soutenant au mieux les artistes.

- **Kunsten Bo(!)s des Arts**

Le lundi 6 juin 2022. Cette année, nous nous sommes retrouvés pour découvrir une multitude d'artistes nichés dans chaque recoin du parc.

Le KUNSTEN- BO(!)S DES ARTS, c'est LA rencontre festive et culturelle entre Flamands et Wallons. Le temps d'une après-midi, francophones et néerlandophones sont invités à venir flâner dans le parc de Lembeek.

Chaque année, les Centres culturels de Halle, Beersel, Ittre, Tubize, Braine-le-Château, Rebecq et le Centre culturel du Brabant wallon organisent Le KUNSTEN - BO(!)S DES ARTS, la concrétisation d'une volonté d'unir leurs forces et d'inviter les citoyens à traverser la frontière linguistique pour se rencontrer autour d'un événement festif. Une magnifique programmation avec l'art circassien par la compagnie « Circus Marcel », des musiciens tels qu'An PIERLE, Laïs, Les Folk Dandies, de la danse avec Michel KIYOMBO, une chorale créée spécialement pour l'événement par les deux Brabants et plein d'autres animations. Cette année, pas moins de 6000 visiteurs ont pu bénéficier de cette belle programmation.

- **Spectacle « Ateliers 1440 impro d'ABC » et Match d'impro**

Le 26 juin 2022 à l'Espace *Beau Bois*, en prémices à la soirée d'impro, les élèves de l'atelier 1440 ont donné un spectacle où ils ont pu montrer le fruit de leur travail devant le public brainois. Une première qui a plu tant au public qu'aux élèves. Ensuite, *ABC* a accueilli la troupe d'impro "**Les Taupes**". Les comédiens ont mis l'ambiance et la convivialité à l'honneur avec leur énergie et leur talent.

Quel bonheur d'entendre les éclats de rire ! Une grande joie partagée avec le public.

- **Place aux artistes 2022**

Nous avons accueilli, sur la Grand'Place de Wauthier-Braine, la « **Caravane des comédiens** » avec le spectacle « **Les lettres de mon moulin** ». Un jeu d'acteur de qualité pour interpréter et redécouvrir le recueil de nouvelles d'Alphonse Daudet. La météo a fortement joué sur le nombre de personnes présentes, étant donné que la représentation se déroulait à l'extérieur. Une quarantaine de personnes ont pu vivre ce moment avec une météo clémente dans un cadre aux airs de Provence.

Le 22 août 2022, ce ne sont pas moins de 4 groupes différents qu'a accueilli le *Kiosque musical* au cœur du Parc du Bailli de Braine-le-Château. Cet événement a permis à près de 400 personnes de découvrir une multitude de styles musicaux et profiter des bienfaits de la musique tout au long de la journée. Nous avons débuté avec le groupe « **Olivier Collette Trio** » en proposant un répertoire de jazz, suivi d'un concert pour enfants avec « **À l'Aïse Blaise** », qui a enflammé les petits et grands, suivi d'un cover mélodieux et harmonieux avec « **Eloÿse** ». Pour clôturer cet après-midi musical, c'est le groupe « **Seven** », qui a mis le feu avec une ambiance rock pour faire danser le public. « **Alex LUCAS** »

qui était prévu initialement à la programmation, n'a malheureusement pas pu honorer son contrat, il a donc été annulé en cours de journée.

Un évènement qui a remporté un certain succès et qui a surtout été l'occasion de décliner des styles de musiques parlant à différents types de public. Le *Kiosque Musical* a réussi son challenge d'être un festival éclectique et intergénérationnel pour viser tous les publics et découvrir d'autres styles musicaux, tout au long de la journée.

- **La 26<sup>e</sup> édition des « Rencontres Médiévales »**

La 26<sup>e</sup> édition des *Rencontres Médiévales* s'est déroulée du 9 au 11 septembre 2022 et a remporté, encore une fois, un très beau succès. Après 4 ans d'absence, l'évènement était attendu comme jamais.

Pour cette édition, l'*Association Braine Culture* a engagé pas moins d'une vingtaine de compagnies regroupant au total près de 100 artistes et artisans. Une belle programmation sur le thème « *Les Contrées lointaines* » qui a rassemblé plusieurs types d'arts en rapport avec celui-ci.

Au programme, une conférence sur « La route de la soie », « Accrovoile », une animation pour enfants de la Compagnie *Les Accros* et représentant un bateau de Vikings, un campement Orient-médiéval ainsi que de nombreux concerts et des animations pour petits et grands, tout au long du week-end.

Le public a pu redécouvrir les métiers d'antan et admirer la vie d'autrefois grâce à plus d'une trentaine de compagnies présentes dans le campement établi sur la plaine des rives du Hain et une centaine d'artisans présents sur le marché.

Le comité d'organisation a pu rassembler pas moins de 250 bénévoles Brainois qui ont œuvré ensemble pour donner vie à cette merveilleuse festivité.

Le public fut conquis par cette édition, bien qu'il ait été plutôt timide le samedi à cause de la météo peu clémente. Mais le dimanche fut un réel succès avec un taux de fréquentation important jusqu'en fin de journée.

Cette fête médiévale ne pourrait exister sans le soutien, tant de la Province du Brabant wallon que de l'administration communale de Braine-le-Château, et nous les remercions grandement.

Malgré les circonstances actuelles, de nombreux sponsors ont continué à nous soutenir également au travers de diverses formes de sponsoring (en nature, financier, etc.).

Nous pouvons donc certifier que les *Rencontres Médiévales* ne sont pas qu'une fête Brainoise mais qu'elles sont, avant tout, une belle histoire d'une collaboration précieuse qui se répète à chaque édition.

- **Conférence de « Thierry LUTHERS » Tome 4 - œuvre « Derniers domiciles connus »**

Le 18 novembre 2022, Thierry LUTHERS a donné, à la Maison du Bailli, une conférence sur le Tome 4 de ses ouvrages "*Derniers Domiciles Connus*", qui se veulent être de véritables guides. Il nous emmène dans les cimetières de Wallonie (le tome 4 est dédié à la province du Brabant wallon) où reposent de nombreuses personnalités locales, nationales et internationales. « C'était là, tout près de chez vous, et vous ne le saviez peut-être pas... »

- **Soirée "Stand up comedy"**

Le 25 novembre 2022, pour sa soirée cabaret annuelle, l'*Association Braine Culture* a eu le plaisir d'accueillir, à l'*Espace Beau Bois*, les artistes **DENA**, **Gaëtan DELFERIÈRE** et **Émilie CROON**. Un évènement qui plaît grandement au public et qui remporte chaque année son succès.

- **Noël au théâtre**

Le 17 décembre 2022, les fêtes de fin d'année arrivant à grands pas, l'Association *Braine Culture*, fidèle à la tradition, vous invite à vivre cette période magique en vous proposant **Noël au Théâtre**.

Cette année, la magie est au rendez-vous pour emmener le public dans un univers unique et féérique, avec de belles histoires improvisées. Un spectacle dont les enfants sont les héros car, grâce à leurs souhaits qu'ils avaient écrits et déposés dans la hotte le jour du spectacle, les artistes s'en sont inspiré pour écrire l'histoire....

### 10.3. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Au 6 octobre 2022, 268 élèves (pour **234 en octobre 2021**) différents (pour)suivent à Braine-le-Château une formation artistique de qualité.

L'enseignement artistique est dispensé par 17 professeurs (temps partiels).

Un nouveau cours de comédie musicale a vu le jour au cours de cette année scolaire.

Les inscriptions aux cours suivis se répartissent comme suit :

Domaine de la **Danse** : **65** élèves [contre 39 l'année dernière] ;

Domaine de la **Musique** : **131** élèves [contre 128 l'année dernière] ;

Domaine des **Arts de la Parole** : **63** élèves, [contre 57 l'année dernière] ;

Domaine des **Arts plastiques** : **35** élèves [contre 29 l'année dernière].

Certain(e)s élèves suivent des cours dans plusieurs domaines.

La rentrée 2022 a été marquée par 2 nouveautés : la création d'un cours de danse moderne et la mise sur pied d'un cours de « comédie musicale » avec une formation au chant, au théâtre et à la danse.

Sur base de l'avenant n° 29 à la convention conclue entre la commune et la Ville de Nivelles (Conseil communal du 19 octobre 2022), la dotation en subventions-traitements de la Communauté française est fixée à 73 périodes/semaine pour l'année scolaire 2022-2023 (soit une augmentation de 5 périodes par rapport à l'année scolaire précédente) et le nombre de périodes à charge du budget communal est de 25 unités (statu quo par rapport à 2021-2022).

Pour l'exercice 2022 (année scolaire 2022-2023), une charge de 62.000,00 EUR + 5.800,00 EUR de frais techniques a été budgétisée. Au début de l'année 2023, la ville de Nivelles se fera rembourser la masse salariale avancée.

## 11. ROYAL SYNDICAT D'INITIATIVE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU



### LE TOURISME À BRAINE-LE-CHÂTEAU

Le *Royal Syndicat d'Initiative* actuel fut créé le 6 avril 1957 ; il a donc 65 ans. Cependant, un Syndicat d'initiative avait déjà été créé en 1938 ! Braine-le-Château s'intéresse au développement de son tourisme depuis 84 ans !

### ACCUEIL DES TOURISTES

Le Code wallon du Tourisme impose d'être ouvert au public au moins 100 jours par an, dont les week-ends de vacances (juillet et août + 3 WE au choix...) et au moins 4 heures par jour.

L'employée communale détachée accueille les visiteurs du mardi au samedi tandis que les bénévoles prennent en charge les permanences des dimanches et jours fériés. Le bureau d'accueil aura été **accessible environ 275 jours** en 2022 !

- Horaire : Du mardi au samedi de 13h à 17h
- Les dimanches et jours fériés de 13h à 17h (d'avril à novembre). Fermé le lundi.

### PROFESSIONNALISATION DU SYNDICAT D'INITIATIVE

- Le RSI est reconnu par le **Commissariat général au Tourisme**.

- Le RSI collabore avec la **Fédération du Tourisme du Brabant wallon** et la **Maison du Tourisme du Brabant wallon**.
- La Maison du Bailli est **labellisée ACCESS-I**. Cela permet d'identifier, au moyen du pictogramme affiché, le niveau d'accessibilité du lieu par rapport aux personnes à besoins spécifiques (8 catégories).
- Le RSI est **membre**, depuis juin 2019, de l'**ASBL Wallonie Belgique Tourisme**, organisme de promotion du tourisme wallon.
- Le RSI est **labellisé BIENVENUE VÉLO** depuis novembre 2021 afin d'offrir un service adapté aux besoins spécifiques des cyclotouristes et d'informer sur les différents réseaux et circuits vélo de la région.

## COMMUNICATION ET PROMOTION

- Notre **dépliant touristique** a été réédité en 2022 (6000 en Français - 3000 en Néerlandais - 1000 en Anglais) et envoyé aux différents opérateurs touristiques de la région.
- Création d'un nouveau **site internet** (sous-site du nouveau site communal). Il est mis à jour quotidiennement.
- La page **Facebook "Braine-le-Château Tourisme"** est suivie par **3486 abonnés** (au 29 septembre 2022 contre 3188 au 24 novembre 2021).
- Nous sommes sur **Instagram**, depuis mi-mai 2019, avec **2022 abonnés** (au 29 septembre 2022 contre 1951 au 24 novembre 2021).

## VALORISATION DES RESSOURCES TOURISTIQUES

Les atouts touristiques principaux sont : les sentiers de promenades balisés, le riche patrimoine classé et le cadre paysager rural et vallonné.

Ces ressources sont notamment valorisées par l'organisation d'activités : manifestations, balades, visites guidées, expositions, ...

Cette année, le Syndicat d'Initiative a réalisé et installé de nouveaux **panneaux de promenade** sur les grand-places de Braine-le-Château et de Wauthier-Braine afin d'informer au mieux les promeneurs et visiteurs sur les points d'intérêt et sentiers.

## ITINÉRAIRES DE PROMENADES

Chaque année, un **rallye touristique pédestre** (6 km) et une **marche d'orientation** sont créés pour la saison. Le balisage des circuits pédestres est vérifié régulièrement. La **carte des promenades** et son **roadbook** ont été réédités à 5000 exemplaires fin juin 2018. Un roadbook en néerlandais est disponible depuis 2021.

Les promenades digitales sur **cirkwi.com** et la chasse aux trésors sur l'application **Totemus** ont beaucoup de succès. 1739 adeptes ont participé à la balade **Totemus** en 2022 (jusqu'au 25 octobre 2022).

## ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Ci-après, l'**agenda 2022** :

|                                     |                                                                                                    |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Samedi 26 février :                 | Balade à la découverte des chouettes. Rendez-vous à 18h30 à la Maison du Bailli.                   |
| Dimanche 20 mars :                  | Journées wallonnes de l'eau : promenade guidée le long du Hain, du Moulin Banal à la ZIT Brancart. |
| Du 2 avril au 1 <sup>er</sup> mai : | <b>9<sup>e</sup> EXPOSITION des artistes brainois.</b>                                             |
| Du 2 avril au 23 octobre :          | <b>17<sup>e</sup> Rallye touristique pédestre &amp; 13<sup>e</sup> Marche d'Orientation.</b>       |
| Dimanche 24 avril :                 | Accueil des nouveaux habitants et visite guidée en ukrainien pour les réfugiés.                    |
| Samedi 07 mai :                     | Balade gourmande à vélo.                                                                           |
| Du 6 au 8 mai :                     | <b>EXPOSITION d'orchidées à la Maison du Bailli.</b>                                               |
| Du 14 mai au 26 juin :              | <b>EXPOSITION Archéo-Sexisme (AWaP).</b>                                                           |

|                                        |                                                                                                                             |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                        | Témoignages illustrés sur les discriminations en archéologie. Cette exposition vise à encourager l'égalité et la diversité. |
| Samedi 14 mai :                        | Balade à la découverte de nos réserves naturelles : la Réserve Darquenne.                                                   |
| Samedi 21 mai :                        | Balade à la découverte de nos réserves naturelles : la Réserve de l'Ermitage.                                               |
| Les 4 et 5 juin :                      | 6 <sup>e</sup> Week-end Parcs et Jardins de Wallonie : visite guidée du parc du château.                                    |
| <b>Dimanche 12 juin :</b>              | <b>14<sup>e</sup> Rallye de voitures anciennes.</b>                                                                         |
| Dimanche 19 juin :                     | Participation à la grande brocante de la Fête de l'été.                                                                     |
| Dimanche 3 juillet :                   | Petit Tour de Braine-le-Château, visite guidée du centre historique.                                                        |
| <b>Du 2 juillet au 21 août :</b>       | <b>EXPOSITION <i>Ces arbres témoins de notre histoire</i> (AWaP).</b>                                                       |
| <b>Vendredi 19 août :</b>              | <b>21<sup>e</sup> Concert au Château.</b>                                                                                   |
| Les 10 et 11 septembre :               | 33 <sup>es</sup> Journées du Patrimoine (et Rencontres médiévales).                                                         |
| Le samedi 24 septembre :               | Balade à la découverte de nos réserves naturelles : La Bruyère Mathias.                                                     |
| Dimanche 2 octobre :                   | Marché d'automne des producteurs locaux.                                                                                    |
| Dimanche 9 octobre :                   | Balade à la découverte des champignons.                                                                                     |
| Dimanche 16 octobre :                  | Cani-marche au profit de Viva For Life.                                                                                     |
| <b>Du 24 septembre au 30 octobre :</b> | <b>EXPOSITION des photographies du 7<sup>e</sup> concours photos de Braine-le-Château.</b>                                  |
| <b>Les 17 et 18 décembre :</b>         | <b>Le Village du Père Noël.</b>                                                                                             |
| <b>Vendredi 23 décembre :</b>          | <b>Concert de Noël.</b>                                                                                                     |

Les manifestations et événements ont pu reprendre normalement cette année et trois nouveaux événements ont été créés : la balade gourmande à vélo, le marché des producteurs locaux (en partenariat avec la commune) et la Cani-marche.

De plus, à la suite de l'aménagement de deux nouvelles réserves naturelles sur le territoire communal (la Bruyère Mathias et l'Ermitage), deux balades guidées par le conservateur sont proposées.

Près de 1.450 visiteurs ont participé aux différentes visites guidées organisées par le Syndicat d'Initiative et 1.500 personnes ont poussé la porte de l'Office, établi à la Maison du Bailli, pour prendre des informations.

## 12. AIDE AU DÉVELOPPEMENT

La subvention communale globale de **15.000,00 EUR** inscrite au budget de l'exercice 2022 pour soutenir des projets de développement, sur proposition de la *Commission Tiers-Monde de Braine-le-Château* (association de fait), a été affectée aux projets suivants (Conseil communal du 23 novembre 2022) :

- 1) un montant de **5.000,00 EUR (cinq mille euros)** au profit de l'organisation non gouvernementale **"ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES"** A.s.b.l., Grand'Place, 8 à 1440 Braine-le-Château, pour la fabrication locale de nouveaux bancs d'école, à Pô (au Burkina Faso) ;
- 2) un montant de **5.000,00 EUR (cinq mille euros)** au profit de l'organisation non gouvernementale **"LES ÎLES DE PAIX"**, rue du Marché, 37 à 4500 Huy, pour

"l'accompagnement au niveau technique et organisationnel de 6 groupements de producteurs maraichers afin de favoriser la création d'une "ceinture alimentaire" autour de la ville de Cochabamba en Bolivie afin de faciliter l'accès à une alimentation de qualité aux populations les plus pauvres et de soutenir les familles de producteurs locaux." ;

- 3) un montant de **5.000,00 EUR (cinq mille euros)** au profit de "**TERRES ROUGES**" A.s.b.l. (adresse de contact : Avenue Albert, 49 à 1190 Bruxelles), pour la double affectation suivante, à Cotonou (au Bénin) :

° 4.000,00 EUR sont prévus pour soutenir les travaux d'entretien du bâtiment et des toitures du centre des enfants ;

° 1.000,00 EUR pour la rétribution de la formatrice de l'atelier de couture assurant la formation à temps plein de 10 jeunes filles.

## 13. POLICE & SÉCURITÉ

### 13.1. FINANCES

#### 1.1 POLICE (ZONE OUEST BRABANT WALLON)

Par délibération du Conseil communal (22 décembre 2021), la contribution de Braine-le-Château à la dotation communale globale de la Zone de police *Ouest Brabant wallon* pour l'exercice 2022 a été fixée à **1.202.916,87 EUR**. Cette dotation correspond, pour chaque exercice, à 19,09 % de la dotation totale versée par les 4 communes composant la Zone (suivant clef de répartition appliquée depuis sa création).

#### 1.2 SERVICE D'INCENDIE (ZONE DE SECOURS DU BRABANT WALLON)

Par délibération du Conseil communal (22 décembre 2021), le montant de la dotation mise à charge de Braine-le-Château pour l'exercice 2022 a été fixé à **292.770,87 EUR**. On note une diminution de 113.551,00 EUR par rapport à l'année précédente grâce à une intervention majorée de la Province du Brabant wallon, compensant ainsi, en partie, l'augmentation de 17,3 % de la dotation communale à la Zone de police.

### 13.2. POLICE ADMINISTRATIVE

#### Règlement communal complémentaire au règlement général de police de la circulation routière

1. Le Conseil communal a adopté, en séance du 23 mars 2022, différentes modifications et l'inscription de nouvelles mesures. Cette décision a été soumise à l'*Agent d'approbation* compétent du Service public de Wallonie via la plateforme de gestion électronique <https://monespace.wallonie.be>.

La mention "clôture" déjà portée le 22 avril 2022 par le *Fonctionnaire d'approbation* compétent du Service public de Wallonie pour ce dossier (réf. : 1725417-263349) sur la plateforme de gestion électronique <https://monespace.wallonie.be> a valeur d'approbation tacite de la délibération précitée.

#### **I. Sur le réseau de la voirie communale :**

L'article 1<sup>er</sup> (sens de circulation) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- voie de circulation interne au parking communal de la rue du Bailli vers la rue de Tubize.

**La mesure est matérialisée par les signaux C1 avec panneau additionnel M2 et F19 avec panneau additionnel M4 ;**

L'article 12.E (passages piétons) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- Grand'Place, à hauteur du nouvel accès au Pilon vers les places de stationnement en épi ;
- Rue aux Racines au croisement avec la rue Idès Vanschedael ;

**La mesure est matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'art.76.3. de l'arrêté royal.**

L'article 12.J (zone d'évitement) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- Rue aux Escarbilles, du côté pair, à hauteur du n°8 (0,5 m de largeur sur la profondeur de l'accotement de plain-pied).

**La mesure est matérialisée par les marques de couleur blanche prévues à l'art.77.4. de l'A.R.**

L'article 16.B.1 (stationnement réservé à certaines catégories de véhicules) du règlement communal complémentaire est modifié comme suit :

- Suppression de la place PMR rue aux Escarbilles (croisement avec la rue des Fonds).

L'article 18 (stationnement interdit) du règlement communal complémentaire est modifié comme suit :

- Suppression des lignes jaunes rue aux Escarbilles à hauteur des n°s10 et 12.

L'article 21 (limites de l'agglomération) du règlement communal complémentaire est modifié comme suit :

- Rue Auguste Latour, à hauteur du n°160.

**La mesure sera matérialisée par des signaux F1 - F3 portant la mention "BRAINE-LE-CHÂTEAU".**

L'article 22bis (zone résidentielle) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- Rue du Zouave Français Michel ;
- Rue des Écoles.

**La mesure sera matérialisée par les signaux F12a et F12b.**

L'article 23 (zone 30) est complété comme suit :

- Les Colir et rue du Roi Baudouin ;
- Bois du Foyau, rue de la Fontaine Maqué, Chemin du Rond Bosquet, Chemin des Alouettes et Chemin du Bois de Clabecq.

**La mesure sera matérialisée par des signaux F4a et F4b au début des zones et les marques au sol appropriées.**

**II. Sur le réseau de la voirie régionale (N28 et N246) :**

Le Conseil communal a décidé de demander à l'autorité gestionnaire de cette voirie régionale (M. le Ministre wallon en charge de la mobilité et des infrastructures) de prendre les dispositions utiles afin de créer un passage pour piétons

- Rue de Nivelles, à hauteur de la rue Fonteny (panneaux F49 - hors agglomération) ;
- Rue de Tubize, 68 ;
- Chaussée de Tubize, au carrefour avec la sortie de l'E19, après le Parc industriel.

2. En octobre 2020, la Ville de Tubize avait décidé d'introduire une requête en annulation au sujet d'une délibération du Conseil communal brainois du 24 juin 2020 portant une série de modifications/nouvelles mesures au *Règlement communal complémentaire au Règlement général de police de la circulation routière* et plus spécialement son article 1<sup>er</sup>, interdisant la circulation (sauf circulation locale) dans la rue Saint-Véron à Braine-le-Château en son tronçon compris entre le chemin d'accès aux immeubles n°s 14, 16, 18 et 22 du Sentier des Meurisses et la limite communale avec le territoire de Clabecq/Tubize.

La requête en annulation introduite le 13 novembre 2020 auprès du Conseil d'État par la Ville de Tubize a été notifiée à la commune le 7 décembre 2020.

Le Collège communal (séance du 18 décembre 2020) a désigné Maître Louis VANSNICK (du cabinet EQUAL) pour défendre les intérêts de Braine-le-Château en cette affaire. Depuis lors, il n'y a pas eu de nouveau développement dans cette affaire.

### 13.3. GARDIENS DE LA PAIX

Le staff fonctionne normalement sur base d'un cadre de 6 personnes uniquement rétribuées/indemnisées, il faut le rappeler, au moyen de chèques A.L.E. à charge de la commune. Monsieur [REDACTED] a remis sa démission au mois de novembre 2020. Le staff se trouve donc toujours déforcé puisqu'il ne compte plus que 3 personnes : Mesdames [REDACTED] (en incapacité), [REDACTED] et Madame [REDACTED].

### 13.4. STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE

Par décision du Conseil communal prise en séance du 22 octobre 2014, une zone de stationnement à durée limitée (*zone bleue* - 60 minutes) a été créée aux endroits suivants :

- rue de Mont Saint-Pont (entre la rue des Radoux et la rue Libert Lanis),
- rue Libert Lanis,
- rue Charles Herman.

Par ordonnance de police temporaire, le Collège communal a approuvé, en séance du 2 octobre 2015, l'élargissement de cette zone en incluant :

- le tronçon de la rue de Mont Saint-Pont compris entre la rue Libert Lanis et le croisement avec la N28 (carrefour des "quatre bras"),
- la rue Latérale.

Cette mesure est devenue permanente par décision du Conseil communal (séance du 24 juin 2020).

Suivant le règlement communal relatif à la carte de riverain (adopté en séance du 25 mars 2015 par le Conseil communal), **51 cartes** ont été attribuées dans la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022 inclus.

Ces demandes ont été faites suite à un changement d'immatriculation, un emménagement ou encore la fin de validité d'une carte délivrée antérieurement.

## 14. TRAVAUX ET PATRIMOINE

Sans dresser de liste exhaustive des nombreuses réalisations, voici un large aperçu des plus importantes :

### 14.1. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 – "PIC" :

En date du 29 mai 2019, le Conseil communal a approuvé comme suit le projet de plan d'investissement communal 2019-2021 :

|               | Intitulé de l'investissement                                                                 | Estimation des travaux<br>(en ce compris frais d'études et essais)<br>(Montants en EUR T.V.A. comprise) | Estimation des interventions extérieures  |                     | Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement<br>(Montants en EUR - T.V.A. comprise) | Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux<br>(Montants en EUR - T.V.A. comprise) | Estimation de l'intervention régionale (DGO1)<br>(Montants en EUR - T.V.A. comprise) |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|               |                                                                                              |                                                                                                         | SPGE<br>(Montants en EUR T.V.A. comprise) | autres intervenants |                                                                                                                  |                                                                                                       |                                                                                      |
| 1             | Amélioration de l'avenue Reine Astrid (partie) et de la Place de Noucelles à Wauthier-Braine | 914.518,60                                                                                              | 88.500,00                                 |                     | 826.018,60                                                                                                       | 330.407,44                                                                                            | 495.611,16                                                                           |
| 2             | Amélioration des rues Idès Vanshepdael, aux Racines et du Bois d'Apechau                     | 1.600.456,55                                                                                            | 433.050,00                                |                     | 1.167.406,55                                                                                                     | 466.962,62                                                                                            | 700.443,93                                                                           |
| <b>TOTAUX</b> |                                                                                              |                                                                                                         |                                           |                     |                                                                                                                  | 797.370,06                                                                                            | 1.196.055,09                                                                         |

### AMÉLIORATION DE L'AVENUE REINE ASTRID (PARTIE) ET DE LA PLACE DE NOUCELLES À WAUTHIER-BRAINE

Par décision du 5 avril 2019, le Collège communal a décidé de lancer des discussions avec l'auteur de projet, la S.r.l. DE CEUSTER & Associés, afin de mettre un terme à la relation contractuelle. En effet, il est apparu que le dossier de permis d'urbanisme approuvé par le Conseil communal en date du 25 avril 2018 est entaché de fâcheuses approximations (les profils type ne correspondent pas au plan terrier du projet ; le bureau n'a pas réalisé de relevé complet des abords du projet impliquant le dessin d'une piste cyclable là où des trottoirs surélevés se trouvent devant les maisons ; diverses remarques ont été formulées sur les annexes à la demande de permis d'urbanisme ; elles n'ont jamais fait l'objet des corrections nécessaires).

En date du 3 mai 2019, le Collège a donc décidé, après contact avec la S.r.l. DE CEUSTER, de résilier, avec effet immédiat, le contrat conclu en exécution de sa délibération du 16 juin 2010 dans le cadre du projet d'égouttage et d'amélioration de la Chaussée d'Ophain à Wauthier-Braine.

En parallèle, le Conseil communal a décidé (en date du 24 avril 2019) de fixer les conditions d'un nouveau marché de services d'étude. Le Collège a attribué ce marché au bureau H.C.O. en date du 24 mai 2019.

De nouveaux relevés ont permis de faire avancer l'étude des aménagements et l'auteur de projet a établi le dossier de demande de permis d'urbanisme qui a fait l'objet d'une approbation par le Conseil communal en date du 21 octobre 2020.

Suite à l'enquête publique, des modifications légères ont été apportées au projet et celles-ci ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil communal en date du 27 octobre 2021.

Le permis a finalement été attribué par la Fonctionnaire déléguée en date du 2 mai 2022.

En parallèle, le dossier de mise en adjudication des travaux a été approuvé (22 décembre 2021) et modifié (27 avril 2022) par le Conseil communal. L'avis de marché a été publié le 28 avril 2022 et l'ouverture des offres a eu lieu en date du 3 juin 2022.

Le 28 juin 2022, le Collège communal a donc pu attribuer le marché de travaux à la S.A. TRAVEXPLOIT pour la somme de **1.607.240,39 EUR hors T.V.A. (travaux de voirie) + 194.198,16 EUR (travaux d'égouttage) = 1.801.438,55 EUR hors T.V.A. + 337.520,48 EUR (T.V.A. 21% sur travaux de voirie) = 2.138.959,03 EUR T.V.A. comprise (montant hybride).**

En cette fin d'année 2022, des réunions d'organisation du début de chantier et de coordination avec les « impétrants » ont été organisées (17 octobre et 18 novembre 2022).

#### 14.2 - PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2022-2024 – "PIC" + « PIMACI »

**PIC** - Une lettre du 31 janvier 2022 de Monsieur **Christophe COLLIGNON**, Ministre régional wallon **du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville**, informe la Commune que l'enveloppe calculée pour les années 2022 à 2024, suivant les critères définis au Code wallon de la Démocratie locale et de la décentralisation, est de **450.146,70 EUR**.

**PIMACI** (*Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité*) - Une la lettre du 5 juillet 2022 de Monsieur **Philippe HENRY**, Ministre régional de la **Mobilité**, informe la Commune de la possibilité de combiner, sur un même projet, les subsides « PIC » et « PIMACI » : **411.515,76 EUR**.

Le Conseil communal a donc décidé, en séance du 14 septembre 2022, d'approuver le projet de plan d'investissement communal 2022-2024 comme suit (montants en EUR) :

| Année                                                    |                     | 2023           | 2023             | 2024       | 2024       | TOTAUX              |
|----------------------------------------------------------|---------------------|----------------|------------------|------------|------------|---------------------|
| N°                                                       |                     | 1              | 2                | 3          | 4          |                     |
| Intitulé de l'investissement                             |                     | Courte Station | Idès Vanshepdael | Racines    | Station    |                     |
| Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude) |                     | 222.871,11     | 469.341,45       | 857.090,95 | 259.372,57 | <b>1.808.676,08</b> |
| Estimation des interventions extérieures                 | SPGE                |                | 135.000,00       | 100.000,00 |            | <b>235.000,00</b>   |
|                                                          | autres intervenants |                |                  |            |            | <b>0,00</b>         |
| Travaux non subsidiables                                 |                     |                |                  |            |            | <b>0,00</b>         |

|                                                                                              |                                     |            |            |            |            |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------|------------|------------|------------|---------------------|
| Estimation des montants à prendre en compte pour la subvention                               |                                     | 222.871,11 | 334.341,45 | 757.090,95 | 259.372,57 | <b>1.573.676,08</b> |
| Travaux subsidiables dans le plan d'investissement communal (PIC)                            |                                     |            |            | 757.090,95 | 259.372,57 | <b>1.016.463,52</b> |
| Travaux subsidiables dans le plan d'investissement mobilité active et intermodalité (PIMACI) | Vélos                               | 23.072,28  | 89.570,25  |            |            | <b>112.642,53</b>   |
|                                                                                              | Piétons                             | 123.187,68 | 109.771,20 |            |            | <b>232.958,88</b>   |
|                                                                                              | Intermodalité                       | 76.611,15  | 109.517,10 |            |            | <b>186.128,25</b>   |
| Estimation de l'intervention régionale PIMACI (5% de majoration pour essais compris)         | PIC                                 | 0,00       | 0,00       | 476.967,30 | 163.404,72 | <b>640.372,02</b>   |
|                                                                                              | Vélos (50 % de l'enveloppe)         | 19.380,72  | 75.239,01  | 0,00       | 0,00       | <b>94.619,73</b>    |
|                                                                                              | Piétons (20 % de l'enveloppe)       | 103.477,65 | 92.207,81  | 0,00       | 0,00       | <b>195.685,46</b>   |
|                                                                                              | Intermodalité (30 % de l'enveloppe) | 64.353,37  | 91.994,36  | 0,00       | 0,00       | <b>156.347,73</b>   |
|                                                                                              | Total                               | 187.211,73 | 259.441,18 | 0,00       | 0,00       | <b>446.652,91</b>   |

#### 14.3 - APPEL À PROJETS « CŒUR DE VILLAGE 2022-2026 » :

Par une circulaire du 14 mars 2022, Monsieur **Christophe COLLIGNON**, Ministre régional wallon du **Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville**, a lancé un appel à projets à destination des communes de moins de 12.000 habitants visant à « *concentrer les moyens nécessaires pour mettre en œuvre certains projets intégrant des thématiques, telles que par exemple la création d'espaces publics polyvalents durables et plus faciles à entretenir ou plus globalement l'amélioration du cadre de vie* ».

À la clé, un montant de 500.000,00 EUR de subsides, au taux de 80%, pour un projet d'aménagement d'un des cœurs de villages de la Commune. En séance du 14 septembre 2022, le Conseil a décidé d'approuver le dossier de candidature des travaux d'aménagement de la Place de Noucelles à Wauthier-Braine. L'objectif étant de permettre au dossier d'aménagement de l'avenue Reine Astrid et de la Place de Noucelles (voir supra 14.1) de bénéficier de deux enveloppes de subsides, le PIC 2019-2021 et le Cœur de Village 2022-2026.

#### 14.4. TRAVAUX COMMUNAUX – INFRASTRUCTURES SPORTIVES :

##### PROPRIÉTÉ COMMUNALE SISE RUE LANDUYT, 2 À BRAINE-LE-CHÂTEAU.

Suite aux travaux entrepris pour rendre la parcelle praticable, le Collège communal a lancé un marché d'architecture pour la construction de locaux pour mouvements de jeunesse et aménagement

d'un terrain de baseball et d'un jardin d'arc sur la parcelle. Le marché a été attribué, après avoir consulté plusieurs prestataires de services, à Monsieur Quentin DE MEYER, rue aux Racines 18 à 1440 Braine-le-Château.

Les documents ont été établis, le dossier de la demande introduit et le permis d'urbanisme a été délivré par la Fonctionnaire déléguée, en date du 18 février 2021, sous la référence Fo610/25015/UFD/2020/8/HP/gd/2126095.

Le Conseil communal a décidé en séance du 27 avril 2022 de lancer deux marchés de travaux distincts visant à :

- la construction de locaux pour mouvements de jeunesse au montant total estimé de 127.539,70 EUR (travaux) + 26.783,34 EUR (T.V.A. 21%) = 154.323,04 EUR T.V.A. comprise ;
- l'équipement d'un terrain de base-ball, au montant total estimé de 22.930,00 EUR (travaux) + 4.815,30 EUR (T.V.A. 21%) = 27.745,30 EUR T.V.A. comprise ;

La mise en concurrence pour ces dossiers a eu lieu.

Pour les locaux : suivant décision du Collège communal, délibérant en séance du 30 septembre 2022, le marché de travaux pour la construction des chalets a été attribué à la S.A. NHOMEMADE – Rue Sainte Croix, 4 à Braine-le-Château, au montant négocié de 134.780,41 EUR (travaux) + 28.303,89 EUR (T.V.A. 21%) = 163.084,30 EUR T.V.A. comprise.

Pour le terrain de base-ball, une décision d'attribution du marché de travaux à la S.A. SPORTINFRABOUW au montant de 43.668,90 EUR T.V.A. comprise, a été prise par le Collège communal le 9 décembre 2022.

#### 14.5. PROJETS IMPORTANTS DE RÉNOVATION

##### ÉGLISE SAINTS PIERRE ET PAUL (GRAND'PLACE DE WAUTHIER-BRAINE)

Par délibération du 14 février 2014, le Collège communal avait pris la décision de principe de lancer un projet de travaux de rénovation intérieure et extérieure de l'église paroissiale de Wauthier-Braine (propriété communale).

Les travaux envisagés comportaient une rénovation intérieure (notamment une remise en peinture), un rejointoiement extérieur du bâtiment (quelques réparations/remplacements de maçonneries abîmées étaient prévus) et le percement d'une porte de secours (nef latérale droite).

Le résumé de l'avancée du dossier relatif aux années 2014 à 2021 est disponible dans les rapports des années 2019, 2020 et 2021, publiés sur le site internet communal.

En date du 6 février 2020, une promesse de subvention avait été signée par M. P.-Y. DERMAGNE, alors Ministre régional wallon des Pouvoir locaux, au montant total de 300.000,00 EUR.

La société SOCATRA, cessionnaire des lots 1 et 2 des travaux (cédés par COLEN S.A. en liquidation), avait reçu ordre de reprendre les travaux de maçonneries (lot 1) et d'aménagements intérieurs (lot 2) avec effet au 27 septembre 2021. Contractuellement, le délai d'exécution dont bénéficiait SOCATRA pour mener les travaux à bonne fin était de 90 jours ouvrables. La société C.L. CONSTRUCT avait, quant à elle, reçu ordre de procéder aux travaux de remplacement du système de chauffage (lot 4) dès le 15 novembre 2021.

Différents avenants pour les lots 1 et 2 des travaux et les circonstances de la crise actuelle qui frappe toutes les entreprises de la planète, notamment au niveau des délais de fourniture des matériaux, ont considérablement rallongé le délai initial d'exécution des travaux. Néanmoins, en date du 5 juillet 2022, nous avons pu procéder à la réception provisoire des travaux réalisés par SOCATRA.

Enfin, l'entreprise JUFFERN [attributaire des travaux de peintures intérieures (lot 3)], lors d'une visite de chantier préliminaire, a constaté que les murs nécessitaient un travail d'enduisage avant mise en peinture. Cette opération, indispensable pour l'obtention d'un travail de peinture de qualité, n'avait pas été prévue dans le marché. JUFFERN a donc remis une offre complémentaire pour la réalisation de ces travaux, lesquels ont rallongé le délai initial d'exécution (21 jours de calendrier) de 60 jours supplémentaires portant ainsi ce délai à 81 jours de calendrier. Après approbation de l'offre complémentaire par le Collège communal (séance du 19 août 2022), laquelle a été entérinée par le Conseil

communal le 14 septembre, l'entreprise JUFFERN a reçu ordre de débiter les travaux le 19 septembre 2022.

À l'heure d'écrire ces lignes (fin novembre 2022), les travaux avancent à un bon rythme, tant et si bien que la fin des travaux à réaliser par JUFFERN est prévue vers la mi-décembre 2022.

## MAISON MULTISERVICES

Pour rappel, le Collège communal (séance du 28 avril 2017) avait décidé de passer un marché de services (procédure négociée sans publicité préalable) ayant pour objet l'étude, le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux de rénovation de la *Maison multiservices*. Ce marché avait ensuite été attribué à M. Yvan VANDER MEEREN, Architecte, par décision du 26 mai 2017.

Par délibération du 28 février 2018, le Conseil communal avait décidé :

- de passer par procédure négociée sans publication différents marchés de travaux pour la rénovation de la *Maison multiservices* (Grand'Place de Wauthier-Braine, 1) ;
- d'approuver les documents des différents marchés à passer en vue de réaliser les travaux ainsi que le dossier de demande d'une subvention régionale "UREBA" (pour l'isolation en toiture et les nouveaux châssis).

Les travaux comprenaient la rénovation et l'isolation de la toiture, le remplacement des châssis de fenêtres et un ravalement des façades du bâtiment. Au terme des procédures de passation, les marchés ont été attribués à l'A.s.b.l. LES ENTREPRISES SOLIDAIRES (ALTERIA) pour la toiture et les châssis et à EURONET S.A pour le ravalement des façades.

Par décision du Collège communal du 10 janvier 2020, il a été donné ordre aux deux opérateurs économiques susvisés de commencer les travaux, respectivement, le 16 mars et le 23 mars 2020.

Ces différentes opérations ayant été menées à bien, le Collège communal a décidé, en sa séance du 17 septembre 2021, de poursuivre le programme de rénovation du bâtiment avec le **remplacement de la chaudière** ainsi que des **portes extérieures en façade avant**.

Dans le cadre de travaux visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la commune peut bénéficier de subventions pour le remplacement de la chaudière. Les demandes ont été introduites et les subventions suivantes obtenues :

- dans le cadre de la subvention "UREBA", le subside pour ce dossier est fixé à 3.937,50 EUR ;
- la Province du Brabant wallon, dans le cadre du soutien apporté à la mise en conformité d'espaces de citoyenneté dans les communes de la province, a octroyé – par Arrêté du Collège provincial du 28 novembre 2019 – un montant de 5.850,00 EUR (le montant est fixé à 80% du solde des travaux non pris en charge par d'autres subsides).

Les travaux de chauffage ont été exécutés en décembre 2021.

Pour le remplacement des portes extérieures en façade avant, trois opérateurs ont été consultés et ont été invités à faire offre. En sa séance du 30 décembre 2021, le Collège communal a décidé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise de travail adapté *AID VAL DE SENNE* A.s.b.l., rue de Bruxelles 189 à 1480 Tubize, au montant de 21.110,75 EUR TVAC. À l'heure d'écrire ces lignes, les portes sont en cours de fabrication au sein de l'atelier de menuiserie.

## ESPACE BEAU BOIS

En séance du 29 juin 2022, le Conseil communal a décidé de passer un marché de travaux (procédure négociée sans publicité préalable) ayant pour objet la rénovation des toitures plates de l'Espace Beau Bois.

Pour ce marché, trois opérateurs ont été consultés et ont été invités à faire offre. En sa séance du 23 septembre 2022, le Collège communal a décidé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise *VANDERLINDEN ÉTANCHÉITÉ* S.r.l., Avenue du Beau Séjour, 30 à 1440 Braine-le-Château, au montant de 58.205,82 EUR, hors T.V.A.

## TOITURES TENNIS ET SANITAIRES

En séance du 19 octobre 2022, le Conseil communal a décidé de passer un marché de travaux (procédure négociée sans publicité préalable) ayant pour objet la réfection des toitures plates du complexe scolaire et sportif de la rue de la Libération (club-house du tennis et installations sanitaires de l'école).

Pour ce marché, trois opérateurs ont été consultés et ont été invités à faire offre pour le 22 novembre 2022.

## 14.6. AUTRES TRAVAUX COMMUNAUX – DIVERS :

### CIMETIÈRES COMMUNAUX DE BRAINE-LE-CHÂTEAU ET WAUTHIER-BRAINE

Le Conseil communal (séance du 27 novembre 2019) avait décidé de passer un marché ayant pour objet diverses opérations dans les deux cimetières communaux (Braine-le-Château et Wauthier-Braine) et chargé le Collège communal de l'exécution de sa décision. Ce dernier n'avait pas organisé la procédure de passation car la liste des sépultures d'importance historique locale n'avait alors pas encore été établie "définitivement".

Lors de 2 séances du Collège communal (19 février et 6 août 2021), un relevé des sépultures d'intérêt historique local – par sélection dans l'inventaire trop large initialement dressé par M. Jean-Louis VAN BELLE – a été établi et adressé, avec les inventaires associés (37 sépultures recensées pour Braine-le-Château et 22 pour Wauthier-Braine), au Service public de Wallonie - *Intérieur action sociale - Département des politiques publiques - Cellule de gestion du patrimoine funéraire*. Celle-ci en a accusé réception en attirant l'attention sur le fait que ces listes devaient pouvoir "*s'étoffer au gré de la nécrologie ou de la découverte, parfois fortuite, d'éléments de l'histoire communale*".

En conséquence, le Conseil communal (22 septembre 2021) a décidé de passer le marché de travaux (en vue de la réappropriation de parcelles destinées à de nouvelles inhumations) ayant pour objet les opérations suivantes :

- enlèvement et évacuation [ou réimplantation pour quelques cas] de signes distinctifs de sépultures tombées en désuétude ;
- aménagement d'ossuaires ;
- déplacement et réimplantation de monuments sur des concessions qui n'ont pas pris fin ;
- exhumations techniques.

Au terme de la procédure de passation du marché de travaux, le Collège communal (19 novembre 2021) a décidé d'attribuer ledit marché à la société A.A.G. NYS S.r.l., Zandbergen, 3 à 2480 Dessel, pour le montant de 86.917,40 EUR T.V.A. comprise.

Au cimetière de Wauthier-Braine, les travaux ont débuté le 14 mars 2022. Au cimetière de Braine-le-Château, 10 jours plus tard. Dans le courant de la première semaine d'avril, les travaux étaient terminés et la réception provisoire s'est déroulée le 29 septembre dernier.

### STADE COMMUNAL BERNARD SAMAIN

Mise en place d'un puits de pompage d'eau afin d'alimenter le système d'arrosage du terrain de football communal (stade Bernard Samain), rue de Tubize, 52 à Braine-le-Château et de couvrir les besoins du service communal des travaux.

*Marché de services* d'étude de faisabilité, d'élaboration du projet et de direction des travaux pour un montant estimatif de 7.500,00 EUR. Le Collège communal (5 novembre 2021) a arrêté le choix des prestataires de services à consulter et fixé le délai de réception des offres au 1<sup>er</sup> décembre 2021. Le marché a été attribué par décision du Collège communal le 3 décembre 2021 à la S.r.l. BCG (Bureau Conseil en géologie), chemin de la Foliette, 4/2 à 5000 Namur.

Cette dernière a constitué le dossier de demande de permis d'environnement de classe 2, lequel dossier a été approuvé par le Conseil communal le 23 mars 2022. Le permis a été obtenu fin septembre 2022.

La procédure de passation du *marché de travaux* a été lancée par le Collège communal le 28 octobre 2022. 4 opérateurs économiques ont été invités à faire parvenir leur proposition pour le 23 novembre 2022. À l'heure d'écrire ces lignes (fin novembre 2022) deux opérateurs ont remis offre. Celles-ci sont à l'étude. Un premier marché de travaux pour le forage et le pompage (en phase de test) devrait être attribué en fin d'année 2022. Un second marché pour l'installation finale est prévu dans le courant de l'année 2023.

## 14.7. ACQUISITION DE MATÉRIEL COMMUNAL

En sa séance du 23 mars 2022 le Conseil communal a décidé d'entamer la procédure de passation d'un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition d'un camion porte-conteneurs (en remplacement d'un véhicule usagé) compatible avec les conteneurs et la grue à grappin du service communal de la voirie. Il avait été décidé de passer ce marché de fournitures par procédure négociée sans publication préalable (procédure pour un montant inférieur à 140.000 EUR hors T.V.A.). En effet, le prix du véhicule à l'état neuf avait été estimé à 131.000,00 EUR hors T.V.A. Les opérateurs économiques consultés ont été invités à faire parvenir leur offre pour le 30 septembre 2022 à 12h00' au plus tard.

La mise en concurrence du marché a suscité l'introduction d'une seule offre, dans le délai imparti, par la firme SCANIA BELGIUM pour un montant de 185.680,00 EUR hors T.V.A. En séance du 7 octobre 2022, le Collège communal a constaté qu'il ne pouvait pas attribuer le marché, le montant dépassant le seuil maximum autorisé pour la procédure négociée sans publication préalable.

Entre-temps, le Collège a estimé plus pertinent d'envisager la prise en location d'un véhicule utilitaire de ce type plutôt que d'en acquérir un nouveau. Il est à noter que le camion MAN (plus de 25 ans de service !) est toujours en service.

## 15. LOGEMENT

En matière de logement, voici l'état d'avancement des opérations tel qu'il a été consigné au PV de l'assemblée conjointe du Conseil communal et Conseil de l'action sociale réunis le 23 novembre 2022.

### 15.1 "Plan d'ancrage communal" (2014-2016)

- L'instruction de la seconde demande de permis d'urbanisme introduite par la société des *Habitations sociales du Roman Païs* pour la construction de 10 habitations avec ouverture de voirie, à l'angle de la rue de la Scaillée et de la rue Robert Ledecq à Wauthier-Braine, avait débouché sur l'octroi du permis d'urbanisme par Madame la Fonctionnaire déléguée le 8 novembre 2019.
- Le Collège communal (6 novembre 2020) s'était rallié sans réserve à la décision du Conseil d'administration des *Habitations Sociales du Roman Païs*, choisissant de vouer la maison à construire (dans le cadre de la stratégie communale en matière de logement) à la location au lieu de la mise en vente comme initialement prévu.
- Le Conseil communal (30 juin 2021) avait décidé d'approuver le changement de localisation [à Braine-le-Château (Wauthier-Braine), rue de la Scaillée] d'un logement social dont l'implantation était initialement prévue à Braine-l'Alleud (à l'arrière du Quartier Saint-Zèle) dans un programme comportant 5 logements sociaux.

Aussi, par décision du 28 octobre 2021, M. le Ministre régional wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a-t-il entériné cette mutation. Conclusion : les 10 logements du programme susvisé seront donc tous destinés à la location.

Depuis lors, le Collège communal (15 juillet 2022) a décidé – sur base du rapport établi en date du 10 mai 2022 par Monsieur [REDACTED] de l'administration communale – de ne pas approuver le dossier technique introduit par la S.c.r.l. des *Habitations sociales du Roman Païs* et l'a invitée à présenter un dossier modifié en tenant compte des remarques contenue dans le rapport précité. La demandeuse a également été invitée à

- fournir les plans visés au point 8 de l'article 1<sup>er</sup> du permis d'urbanisme, intégrant toutes les conditions du permis en ce compris les modifications découlant de la réservation d'une bande non revêtue de 80 cm pour le passage des impétrants ;
- introduire la demande de modification de voirie y afférente.

En conséquence, l'architecte auteur de projet et les représentants de l'administration communale se sont réunis le 21 septembre 2022. Depuis lors, les documents complémentaires et modificatifs seraient en cours d'établissement.

### 15.2 "ZACC de l'Espérance"

- Dans un courrier adressé au Bourgmestre le 23 novembre 2021, l'intercommunale *in BW* soumettait un projet de lettre qu'elle souhaitait adresser aux candidats acquéreurs des parcelles du lotissement. Cette communication avait trait à l'état d'avancement du projet du lotissement de l'Espérance et faisait suite à une information diffusée auprès d'eux – en date du 08 juillet

2021 – pour leur faire part des défauts d'exécution des remblais pouvant affecter la bonne tenue des voiries. La démarche effectuée par l'intercommunale en vue de résoudre ce problème nécessitait un report dans le délai de "livraison" des terrains. Un collège d'experts avait été désigné en vue de déterminer la méthode la plus adéquate pour réaliser les travaux correctifs nécessaires et concilier les intérêts en présence pour permettre, en cas de conciliation, une reprise rapide du chantier au printemps de 2022. Actuellement (fin novembre 2022), le chantier est toujours à l'arrêt.

Dans un rapport intitulé "*Rapport de gestion in BW 2021*", que l'intercommunale a présenté lors de son Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022, on peut lire ce qui suit :

*" Le dossier d'infrastructure et d'équipement de la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) de "L'Espérance à Braine-le-Château" fait face à une situation litigieuse suite à un constat de défauts de portance du remblai d'assise de la voirie. Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la création d'un lotissement résidentiel à destination de jeunes ménages. Le prix de ces terrains a été fixé. La volonté de la commune et d'in BW est d'offrir des terrains à un prix inférieur à celui du marché. Il n'est pas admissible de payer les coûts de ces défauts de réalisation, sans oublier le délai estimé de 120 jours de travaux de rénovation. Une expertise est en cours. Nous sommes dans l'impossibilité de prédire les conclusions des experts et donc l'issue de ce dossier."*

- Le projet du C.P.A.S. d'acquérir une parcelle du lotissement de l'Espérance pour y créer une structure de logements destinés à des seniors, est toujours d'actualité. L'opération envisagée reste toutefois en attente du déblocage de la situation sur le chantier des travaux d'aménagement de l'infrastructure du lotissement évoqué au point précédent.

### 15.3 La politique du C.P.A.S.

L'institution est, depuis le 22 septembre 2022, propriétaire d'un bâtiment sis rue Désiré Seutin, 2 à Wauthier-Braine, tout près de la "*Maison MENA*" [= *Mineurs Étrangers Non Accompagnés*] dont elle est déjà propriétaire, sur la Grand'Place de Wauthier-Braine. Le nouveau bâtiment - dont l'acquisition est financée par des subventions de l'État (FEDASIL) - est destiné à une extension de la capacité d'accueil de la *Maison MENA* pour la porter à 12 places. L'aménagement intérieur est en cours.

Le C.P.A.S. continue sa politique de location aux particuliers. Il y a actuellement 36 logements affectés à des Brainois, dont un logement d'urgence et trois de transit. Parallèlement à cela, il poursuit sa politique consistant à trouver de nouveaux partenaires acceptant de louer au C.P.A.S. un logement de qualité à un prix accessible.

## 16. URBANISME

### PERMIS D'URBANISATION :

Au cours de l'année 2021, le Collège n'a délivré aucun permis d'urbanisation.

### MODIFICATION DE PERMIS D'URBANISATION :

Au cours de l'année 2021, le Collège n'a accordé aucune modification de permis de lotir ou d'urbanisation.

### PERMIS D'URBANISME (2021) :

|                                                     |    |
|-----------------------------------------------------|----|
| Nouvelles maisons d'habitation :                    | 27 |
| Nouvelles maisons d'habitation (permis groupé) :    | 1  |
| Transformation/agrandissement d'habitation :        | 39 |
| Création de logement(s) dans un bâtiment existant : | 3  |
| Transformation/agrandissement commerce & logement   | 2  |
| Nouvel immeuble à appartements :                    | 1  |
| Nouveau bâtiment industriel :                       | 1  |
| Isolation de façades/toitures :                     | 2  |
| Transformation de façade :                          | 1  |
| Peinture, bardage et/ou isolation de façades :      | 3  |

|                                                                                                   |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Couverture de terrasses :                                                                         | 2          |
| Aménagement de terrasses surélevées :                                                             | 2          |
| Aménagements de jardins/abords, clôtures, murs, portails ... :                                    | 8          |
| Construction ou reconstruction d'annexes (garage, car-port, abri de jardin, abris pour animaux) : | 5          |
| Construction de piscine :                                                                         | 1          |
| Aménagement d'emplacements de stationnement :                                                     | 1          |
| Modification du relief du sol :                                                                   | 4          |
| Démolition d'une habitation :                                                                     | 1          |
| Pose/régularisation de dispositifs publicitaires :                                                | 5          |
| <b>TOTAL :</b>                                                                                    | <b>109</b> |

Les candidats bâtisseurs ayant obtenu leur permis peuvent être ventilés comme suit d'après leur commune d'origine :

|   |                                                                             |            |
|---|-----------------------------------------------------------------------------|------------|
| ✓ | Nombre de permis dont les demandeurs sont domiciliés à Braine-le-Château :  | 71         |
| ✓ | Nombre de permis dont les demandeurs proviennent de la Région bruxelloise : | 10         |
| ✓ | Nombre de permis dont les demandeurs proviennent de la Région wallonne :    | 25         |
| ✓ | Nombre de permis dont les demandeurs proviennent de la Région flamande :    | 3          |
|   | <b>TOTAL :</b>                                                              | <b>109</b> |

#### **PERMIS D'URBANISME RELATIFS À DES LOGEMENTS délivrés en 2021**

##### **Répartition des demandeurs selon leur domicile**

|                   | <b>NOUVEAUX LOGEMENTS<br/>(habitations &amp; appartements)</b> | <b>TRANSFORMATIONS/<br/>AGRANDISSEMENTS<br/>LOGEMENTS</b> |
|-------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>LOCALITÉ</b>   | <b>NOMBRE DE<br/>DEMANDEURS</b>                                | <b>NOMBRE DE DEMANDEURS</b>                               |
| Braine-le-Château | 9                                                              | 22                                                        |
| Wauthier-Braine   | 1                                                              | 9                                                         |
| Anderlecht        | 1                                                              | 1                                                         |
| Braine-l'Alleud   | 3                                                              | 3                                                         |
| Genappe           | 1                                                              |                                                           |
| Grimbergen        |                                                                | 1                                                         |
| Hal               | 1                                                              |                                                           |
| Ittre             | 2                                                              | 1                                                         |
| Ixelles           | 1                                                              |                                                           |
| Jette             | 1                                                              | 1                                                         |
| Nivelles          | 1                                                              | 1                                                         |
| Tubize            | 2                                                              |                                                           |
| Uccle             | 1                                                              |                                                           |
| Vilvorde          | 1                                                              |                                                           |

|                     |           |           |
|---------------------|-----------|-----------|
| Waterloo            | 4         | 2         |
| Watermael-Boitsfort | 2         |           |
| Patigny (France)    | 1         |           |
| <b>TOTAL</b>        | <b>32</b> | <b>41</b> |

## 17. ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ

### 17.1. LES PERMIS

#### APERÇU DES PERMIS TRAITÉS EN 2021

##### Permis d'environnement de classe 1 ou 2 délivrés :

| Délivrés par le Collège | Délivrés par le Fonctionnaire technique | Refus |
|-------------------------|-----------------------------------------|-------|
| 2                       | 0                                       | 0     |

- Octroi d'un permis d'environnement de classe 2 à la S.r.l. NEAXIA, avenue du Commerce 23B à 1420 Braine-l'Alleud, pour l'exploitation d'un espace de stockage de véhicules automobiles sur un bien sis Parc industriel 3 à 1440 Wauthier-Braine ;
- Octroi d'un permis d'environnement de classe 2 à la S.r.l. AMACRO MATÉRIAUX, Parc industriel, 33 à 1440 Wauthier-Braine, pour l'exploitation d'un site destiné à l'exposition de matériaux de construction avec bureaux et la vente de matériaux de toiture stockés en halls sur un bien sis Parc industriel 33 à 1440 Wauthier-Braine ;

##### Permis unique de classe 1 ou 2 délivré :

| Délivrés par le Collège | Délivrés par les Fonctionnaires technique et délégué | Refus |
|-------------------------|------------------------------------------------------|-------|
| 0                       | 1                                                    | 0     |

- Demande d'un permis unique de classe 2 par la S.A. CIMENTERIES CBR, Boulevard de France 3-5 à 1420 Braine-l'Alleud, pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une centrale à béton (capacité de production demandée : 100 000 m<sup>3</sup>/an) sur un bien sis Parc industriel, 35B à 1440 Wauthier-Braine. L'instruction du dossier est actuellement toujours en cours.

##### Permis intégré de classe 1 ou 2 délivré :

| Délivrés par le Collège | Délivrés par les Fonctionnaires technique et délégué | Refus |
|-------------------------|------------------------------------------------------|-------|
| 0                       | 1                                                    | 0     |

- Octroi d'un permis intégré de classe 2 à la S.r.l. AMACRO MATÉRIAUX, Parc industriel, 33 à 1440 Wauthier-Braine, pour la construction d'un mur acoustique, de racks de stockage extérieurs et l'exploitation d'un site de vente de matériaux de construction sur un bien sis Parc industriel 35A à 1440 Wauthier-Braine.

##### Déclarations de classe 3 enregistrées en 2021 :

| enregistrées | Non recevables |
|--------------|----------------|
| 101          | 1              |

## ANNÉE 2022

L'année 2022 a été marquée par :

- l'octroi d'un permis d'environnement de classe 2 à la commune de Braine-le-Château, rue de la Libération, 9 à 1440 Braine-le-Château pour le forage et l'équipement d'un puits pour

l'exploitation d'une prise d'eau souterraine d'une capacité de 10 m<sup>3</sup>/heure, à raison de 40 m<sup>3</sup>/jour et 3.000 m<sup>3</sup>/an, sur un bien sis rue de Tubize 52 à 1440 Braine-le-Château.

- L'octroi d'un permis d'environnement de classe 2 à la S.A. TotalEnergies Marketing Belgium, rue du Commerce 93 à 1040 Etterbeek, pour le maintien en activité d'une station-service avec dépôt de gaz butane/propane en bonbonnes (> 700L), sur un bien sis chaussée de Tubize 161 à 1440 Wauthier-Braine.
- La demande d'un permis unique de classe 2 introduite par AutoRepair group, Neringenweg, 44 à 3001 Heverlee pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter un atelier de carrosserie sur un bien sis Parc industriel, 2 à 1440 Wauthier-Braine.

## 17.2. LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Le comité d'accompagnement du poulailler de M. Pierre AGNEESSENS (permis unique de classe 2 du 23 août 2008) : considérant qu'aucune plainte concernant cette exploitation n'a été réceptionnée par le service de l'Environnement et que le Règlement d'Ordre Intérieur de ce comité prévoyait l'organisation d'une réunion par an durant les trois premières années de l'exploitation, il a été décidé de ne plus réunir ce comité. Celui-ci pourra bien évidemment être à nouveau réuni en cas de problème.
- Le comité d'accompagnement du Centre d'Enfouissement Technique de Cour au Bois (permis unique de classe 1 du 23 juin 2015) s'est réuni le 13 juin 2022. L'évolution de la phase de post-gestion a été présentée. La prochaine réunion est prévue en juin 2023.

## 17.3. LES ENQUÊTES PUBLIQUES WALLONNES ET EUROPÉENNES

- Projet de rapport sur les incidences environnementales (RIE) du plan stratégique relevant de la Politique Agricole commune 2023-2027.
- Projet de Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) 2022-2027.
- Projet des troisièmes plans de gestion des districts hydrographiques wallons (2022-2027).
- Programme de gestion durable de l'azote.
- Proposition de plan d'action national sur les voies prioritaires d'introduction et de propagation non intentionnelles d'espèces exotiques envahissantes de la liste de l'Union européenne en Belgique.
- Proposition de Programme pour le secteur commercial de la pêche en Wallonie (2021-2027).
- Troisième programme wallon de réduction des pesticides (PWRP3) couvrant la période 2023-2027.

## 17.4. LE CONTRAT DE RIVIÈRE SENNE

Dans le cadre du programme d'actions 2020-2022, la commune a inscrit 16 actions.

| N° | Intitulé                                                                                                | Explications                                                                     |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Rejets particuliers d'eaux usées en zone égouttée                                                       | Courrier aux riverains concernés                                                 |
| 2  | Problème de gestion du réseau d'égouttage                                                               | Gestion des rejets provenant du réseau (égout ou collecteur)                     |
| 3  | Rejets particuliers en zone d'épuration autonome                                                        | Gestion en lien avec la législation en vigueur                                   |
| 4  | Analyse des écoulements et rejets sous l'autoroute                                                      | Un rejet noir et odorant est observé et des aménagements doivent être entretenus |
| 5  | Rejets industriels dans le Hain                                                                         | Vérification au cas par cas, courrier aux exploitants, contrôle                  |
| 6  | Détournement ruisseau Blanche maison vers étang privé                                                   | Contrôle                                                                         |
| 7  | Acquisition de l'étang de Boularмонт et aménagement en zone de parc et de protection de la biodiversité | Souhait communal d'acquérir cet étang mais en attente d'accord des vendeurs      |

|    |                                                                 |                                                                                                                       |
|----|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8  | Aménagement d'une retenue sur le ruisseau de Noucelles          | Aménagement d'une retenue des branches et déchets, tout en permettant un nettoyage facile pour éviter les inondations |
| 9  | Entrave dans le ruisseau                                        | Barrières <i>Nadar</i> dans le ruisseau du Village                                                                    |
| 10 | Aménagement d'un étang en bassin d'orage                        | En cas d'acquisition de l'étang de Boularumont                                                                        |
| 11 | Gestion des invasives                                           | Organisation d'actions de gestion (PCDN, été solidaire, ...) sur les 3 <sup>èmes</sup> catégories                     |
| 12 | Dépôts de déchets verts par les particuliers le long des berges | Article de sensibilisation, courrier personnalisé                                                                     |
| 13 | Dépôts de déchets verts par les entreprises le long du Hain     | Vérification au cas par cas, courrier aux exploitants, contrôle                                                       |
| 14 | Balustrade à remplacer                                          | Balustrade du pont du sentier de Niderand à remplacer                                                                 |
| 15 | Actions Plan Communal de Développement de la Nature             | Création de mare, balade didactique, protection des batraciens, ...                                                   |
| 16 | Participation aux journées de l'eau                             | Organisation d'activités spécifiques                                                                                  |

#### **Avancement 2022 :**

- Rejet sous l'autoroute réglé par la destruction du bâtiment (sur le site du futur Mc Donald) ;
- Acquisition de l'étang de Boularumont quasiment finalisée (confirmation de l'octroi du subside wallon) ;
- Lutte contre les invasives : journées d'arrachage organisées dans le cadre de l'action « été solidaire » ;
- Lors des demandes de permis d'urbanisme – obligation de raccordement à l'égout public ou d'installation de station d'épuration individuelle.

En 2022, les *journées wallonnes de l'eau* ont enfin pu être organisées. La découverte de la nouvelle Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) du moulin Brancart ainsi qu'une balade le long du Hain au départ du Moulin banal ont été organisées.

### **17.5. L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR)**

L'opération de développement rural s'est clôturée le 7 octobre 2020. En effet, le *Programme Communal de Développement Rural* avait été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 octobre 2010 pour une durée de 10 ans.

Cette opération se poursuit néanmoins avec la finalisation des projets suivants :

- le suivi de la mise en œuvre de **la fiche addendum du PCDR/A21L** relative à l'« *aménagement d'une infrastructure polyvalente socio-récréative à Wauthier-Braine* » (financé par la DGO3 - Direction du développement rural). Cette fiche concerne la construction d'un bâtiment polyvalent pour l'accueil d'activités socio-récréatives à l'arrière du bureau de police, avenue Jean Devreux :
  - 13 janvier 2022 : approbation de l'addendum à la convention-exécution par Madame TELLIER, Ministre wallonne de la Ruralité ;
  - 9 mars 2022 : Publication du cahier spécial des charges ;
  - 8 juin 2022 : réception des offres de prix des soumissionnaires ;
  - Suite : vu le montant élevé des offres de prix, le dossier a été mis en attente et une demande de prolongation du délai de validité de la subvention a été introduite auprès de Madame TELLIER.
- le suivi de la mise en œuvre de la **fiche de projet 2.2 du PCDR/A21L** : valorisation transcommunale de l'ancienne ligne de chemin de fer 115 en pré-RAVeL (cofinancé par le Département de la ruralité et des cours d'eau et la Province du Brabant wallon) :
  - 16 février 2022 : Octroi du permis d'urbanisme ;
  - 14 juin 2022 : envoi du dossier projet à la Direction de la ruralité ;
  - 14 septembre 2022 : Approbation par le Conseil communal du dossier de projet et de la demande d'avenant financier à la convention-exécution ;
  - 15 septembre 2022 : publication du cahier spécial des charges ;
  - 25 octobre 2022 : réception des offres des soumissionnaires ;

- Suite : En attente de l'attribution du marché et de l'accord de Madame TELLIER sur l'avenant financier.

#### Groupe d'action « Four à pain » (à la *Maison rurale*)

Une brique de la voute du four s'est détachée durant l'été et d'autres semblent également fragiles. Les bénévoles, très actifs, ont à nouveau été coupés dans leur élan et ce après 18 mois d'interruption en raison de la pandémie de Covid 19. Après de vaines recherches de solutions externes, une réunion avec le Bourgmestre, l'Agent technique en chef et les bénévoles s'est tenue le 18 novembre 2022 afin d'essayer de remédier au problème. Le service technique tentera de procéder aux réparations durant l'hiver 2022-2023.

### 17.6. LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

Le PCDN a été validé lors du Conseil communal du 21 octobre 2015.

Actions réalisées en 2022 dans le cadre du PCDN :

- Placement de la barrière à batraciens à la rue de l'Ermitage ;
- 26 novembre 2022 : journée de l'arbre dans le Parc du Bailli de Braine-le-Château - distribution de plants d'arbres à la population / construction de nichoirs et de sapins de Noël en palettes / présence des associations environnementales locales ;
- Distribution de fruitiers hautes-tiges de variétés anciennes ;
- Animations en lien avec le potager dans les écoles ;
- Journées de gestion de la réserve de l'Ermitage, de la Bruyère Mathias et de la réserve Darquenne – travail avec bénévoles ;
- Aménagement de dispositifs d'accès au clocher pour chauves-souris, chouettes effraies, hirondelles et martinets dans le cadre des travaux de rénovation de l'église de Wauthier-Braine ;
- Fauchage tardif.

### 17.7. POLITIQUE LOCALE ÉNERGIE CLIMAT (POLLEC)

Le Conseil communal a approuvé, en séance du 19 septembre 2018, le *Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat* (PAEDC) permettant d'avoir une vision objective des émissions de gaz à effet de serre du territoire communal et proposant des objectifs concrets pour atteindre la réduction volontariste de 40 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Ce plan vise l'ensemble du territoire communal et donc l'ensemble de ses habitants. La commune a cependant un rôle particulier à mener pour ses propres installations.

En 2019, le Conseil communal a adhéré à la centrale d'achat *RenoWatt* dont la convention a pour objet de faciliter la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie, que ce soit dans le cadre de contrats CPE (*Contrat de Performance Énergétique*) intégrant des prestations de maintenance, ou par le biais de marchés publics classiques ayant pour objet des travaux, des fournitures ou des services relatifs à la rénovation énergétique. Afin d'intégrer 6 bâtiments communaux (maison communale, Marmotine, maison du Bois d'Hautmont, écoles communales de Braine-le-Château, Hall sportif) dans le prochain programme de rénovation, les audits énergétiques ont été réalisés en 2020.

Différents scénarios de rénovations énergétiques ont été présentés pour les bâtiments visés et le Conseil communal a approuvé la sélection de travaux envisagés en date du 30 juin 2021. Le démarrage des travaux de rénovation était prévu pour le deuxième semestre 2022.

Or, à la rédaction de ce rapport, *RenoWatt* n'a fourni aucune étude satisfaisante permettant d'avancer dans les dossiers susvisés. Le Collège communal a pris la décision de principe, le 26 août 2022, de résilier anticipativement la convention d'adhésion signée avec la centrale d'achat.

Le 14 septembre 2022, le Conseil communal a décidé de passer un marché de services ayant pour objet un « contrat de performance énergétique visant à l'optimisation de la performance

énergétique de certains bâtiments communaux : l'Espace Beau Bois, le Stade Bernard Samain, la Maison communale, le complexe scolaire et sportif des « Rives du Hain » et la crèche « La Marmotine ». Le Collège communal a décidé, en séance du 7 octobre 2022, d'attribuer le marché de services, après consultation de trois bureaux, à *OPTIWATT S.C.*, Rue Hilaire Parmentier 73A à 1440 Braine-le-Château (Wauthier-Braine), au montant de 58.590,00 EUR hors T.V.A., et un objectif d'économie fixé à 20% par rapport aux consommations de l'exercice 2019 (année de référence avant la crise sanitaire).

En 2019, le Conseil communal a également approuvé la convention-cadre entre l'intercommunale ORES Assets S.C. et la commune pour le remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation. Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des installations d'éclairage, l'ensemble du parc sera équipé de luminaires pourvus d'ampoules LED ou de toute autre technologie équivalente. La première phase prévoyant le remplacement de 205 points lumineux – pour une économie estimée de 69.140 kWh/an – a été approuvée par le Conseil communal le 5 février 2020.

Le 28 avril 2021, le Conseil communal a approuvé la deuxième phase prévoyant un remplacement de 195 points lumineux supplémentaires pour une économie estimée à 68.656 kWh/an.

Le 27 avril 2022, le Conseil communal a approuvé la troisième phase qui prévoit le remplacement de 206 lampes en vue de la modernisation du parc d'éclairage public communal pour un montant de 65.405,62 EUR T.V.A. comprise, établi par ORES, et permettant de réaliser une économie d'énergie de 31.563 kWh/an.

Le 27 avril 2022 encore, le Conseil communal a approuvé une nouvelle version de la « *charte de fonctionnement du comité de pilotage* » du PAEDC. Cette charte prévoit notamment les modalités de création d'un comité de pilotage du plan climat et les rôles de chacun des intervenants. Trois membres du Conseil communal ont aussi été désignés pour participer aux réunions. Un appel à candidature a été publié dans l'*a'scrienn'* du mois de juillet / août. 7 candidats issus de la population, des entreprises ou associations locales se sont présentés et participeront aux réunions du comité. Une première réunion a eu lieu le 15 novembre 2022.

Enfin, l'élaboration des certificats PEB (Performances Énergétique des Bâtiments) des bâtiments communaux se poursuit. Actuellement, les bâtiments situés au 9, 25 – 27 rue de la Libération sont certifiés.

## COORDINATEUR ÉNERGIE

---

Suite à l'appel à projet de la Région wallonne, la commune a obtenu une subvention pour l'engagement d'un coordinateur en énergie. [REDACTED]

Il a pour mission d'établir un diagnostic des émissions communales et de planifier ensuite des actions permettant la mise en œuvre du PAEDC.

## POLLEC 2021

---

Le 22 septembre 2021, le Conseil communal a validé le dépôt de candidatures pour deux dossiers introduits dans le cadre de l'appel à projet de la Région wallonne. Les projets consistent, d'une part, à encourager les Brainois à entreprendre des travaux d'amélioration énergétique de leurs logements via la prise en charge intégrale de l'audit logement par la commune, et d'autre part, au financement d'un réseau de chaleur permettant d'alimenter les bâtiments du hall sportif, de l'école communale – (implantation les *Rives du Hain*) et de l'administration communale au moyen d'une chaudière à biomasse.

Pour le projet de financement de l'audit logement, un subside de 60.000,00 EUR nous a été octroyé par Arrêté ministériel du 13 décembre 2021. Le 16 février 2022, le Conseil communal a décidé de passer un marché permettant de désigner un auditeur agréé chargé de la réalisation des audits. Le Collège communal a décidé, en séance du 8 avril 2022, d'attribuer le marché de services, après consultation de trois bureaux, à M. Philippe VERRALEWYCK, rue Wayez, 105 à 1420 Braine-l'Alleud. Plusieurs demandes de primes nous sont parvenues depuis le lancement du projet, mais malheureusement aucun audit n'a pu voir le jour à ce stade.

Pour le projet de mise en place d'un réseau de chaleur, un subside de 353.745,60 EUR nous est octroyé par Arrêté ministériel du 13 décembre 2021. Le 16 février 2022, le Conseil communal a décidé de passer un marché de services ayant pour objet la mission d'accompagnement de la conception et de l'exécution des travaux d'aménagement d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière biomasse pour plusieurs bâtiments communaux de la rue de la Libération. Le Collège communal a décidé, en séance du 25 mars 2022, d'attribuer le marché de services, après consultation de trois bureaux, au bureau *BE-ENERGIE* S.r.l.

Le dossier a ensuite été constitué et est passé devant le Conseil communal en date du 29 juin 2022. Il a été approuvé au montant estimatif de 624.294,00 EUR hors T.V.A. Le Collège communal a donc pu organiser la mise en concurrence du marché. L'ouverture des offres a eu lieu le 15 novembre 2022.

En outre, le 22 septembre 2021, le Conseil communal a validé sa participation au projet d'*in BW* proposant de procéder à la réalisation d'une étude de thermographie aérienne sur l'ensemble du territoire du Brabant wallon. Ce projet a pour objectif de sensibiliser les habitants à l'amélioration énergétique de leurs logements. L'étude du projet est en cours et les vols sont prévus pour le premier trimestre 2023.

## DIVERS

La rénovation énergétique de la *Maison Multiservices* (Grand'Place 1 à Wauthier-Braine) touche à sa fin et le remplacement des portes d'entrée et de garage de ce bâtiment est programmé pour la fin de cette année.

Le projet de rénovation de la conciergerie de l'*Espace Beau Bois*, rue de Tubize 13, se poursuit et les différents postes à réaliser pour ce programme de rénovation sont en cours d'exécution. Les travaux de rénovation devraient se clôturer en fin d'année 2022 (voir page 38 du présent rapport).

## 17.8. MOBILITÉ

### PRÉ-RAVEL

La convention de mise à disposition du tronçon de la Ligne n°115/2, situé entre les Km 3,850 et 10,078, entre la commune et le SPW – Direction des routes du Brabant wallon, a été signée le 15 mai 2019.

Aussi, le programme d'aménagement du Pré-Ravel se poursuit, après les 700 mètres déjà réalisés entre Braine-l'Alleud et l'avenue Reine Astrid (partie dont la commune elle-même est propriétaire) :

- Tronçon compris entre l'avenue Reine Astrid et l'avenue Gaston Mertens. Les travaux sont en cours ;
- Tronçon compris entre l'avenue Gaston Mertens et la rue Idès Vanshepdael – voir fiche de projet 2.2 du PCDR/A21L via le lien <https://www.braine-le-chateau.be/ma-commune/services-communaux/service-environnement/pcdr/fiches-projets/fiche-2-2-ligne-115.pdf> ;
- Tronçon compris entre la rue Idès Vanshepdael et la limite communale avec Clabecq : géré par la province du Brabant wallon. Le permis d'urbanisme a été obtenu et les travaux sont en cours.

### MOBILITÉ ACTIVE

- Grâce au travail réalisé en faveur de la mobilité piétonne (entretien et sauvegarde des sentiers, sécurisation des passages piétons, ...), en 2021 la commune a obtenu le label « 3 baskets » dans le cadre de la campagne « *Commune Pédestre* » organisée par la Wallonie et l'A.s.b.l. *Tous à pied*.

## DIVERS

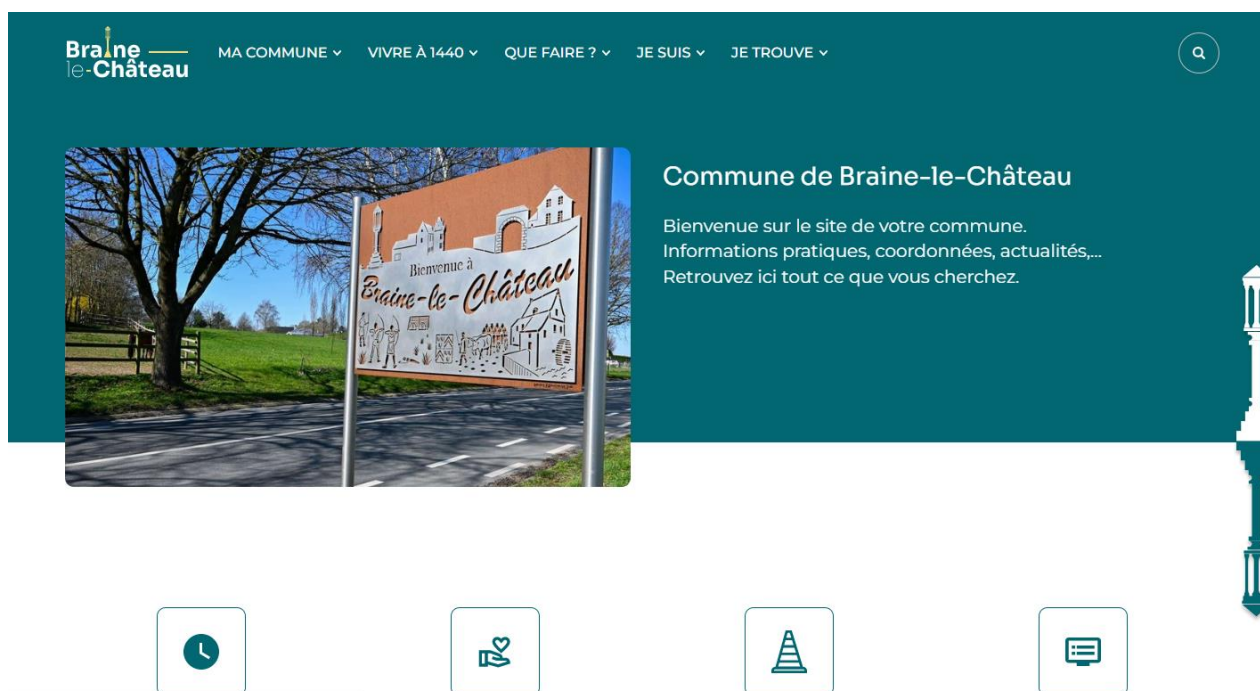
- Comme chaque année, quelques nouvelles mesures de circulation routière ont été votées en Conseil communal ou mises à l'essai par le Collège communal (tel que le quartier de l'Avenue Gaston Mertens, rue François Gérard et rue de l'Abbaye de Cîteaux) suite aux demandes justifiées des citoyens ou aux constats du Collège communal et plus particulièrement de l'échevin de la mobilité.
- Une série de mesures sont encore à l'étude : aménagements privilégiant l'atténuation de la vitesse dans certaines rues, élargissement de la place réservée aux piétons et aux cyclistes (notamment avec un projet d'instauration de quelques rues cyclables), mise de quartiers de type résidentiel en zone 30...
- L'aménagement des rues Ides Vanshepdael, aux Racines et Auguste Latour sont de nouveau à l'étude pour espérer des travaux respectivement en 2023/24 (Vanshepdael, Racines) et fin 2022/2023 pour la rue Auguste Latour.
- Le projet de l'avenue Reine Astrid et de la Chaussée d'Ophain est en bonne voie. Le marché de travaux a été attribué à la S.A. TRAVEXPLOIT lors de la séance du Collège communal du 28 juin 2022.

#### 17.9. DIVERS

- Organisation des journées BEWAPP – participation à la 8<sup>e</sup> édition du *Grand Nettoyage* du 5 au 8 mai 2022.
- Suivi des marchés annuels relatifs à la stérilisation des chats errants et à la dératisation.
- Suivi des marchés annuels d'entretien des sentiers, de fauchage des bords de routes et d'abattage/élagage dangereux.

#### 17.10. (TÉLÉ)COMMUNICATION

- Le partage de l'information étant essentiel, un nouveau site internet a vu le jour le 26 avril 2022.
- Les sites internet de la culture, du tourisme, du C.P.A.S. et de l'École communale ont également fait peau neuve.
- L'abonnement au site "Canva" a été renouvelé afin de permettre la création de visuels pour la communication.
- Un catalogue regroupant l'ensemble des activités jeunesse pour l'année scolaire 2022-2023 a été distribué dans les écoles lors de la rentrée scolaire, fin août 2022.
- Des flyers recensant les différents stages disponibles pour les enfants pendant les périodes de vacances scolaires ont également été distribués aux écoles.
- De nouvelles valves ont été installées devant : la Maison communale, l'Espace Beau Bois, l'ancienne maison communale de Wauthier-Braine, l'entrée du parc du Bailli et les deux cimetières communaux.



## 17.11. COURRIER ENTRANT ET SORTANT

Par souci d'économie, d'écologie, et parce qu'il faut vivre avec son temps, la correspondance électronique est de plus en plus privilégiée au sein de l'administration communale. Le courrier formel et officiel est bien entendu toujours transmis par voie postale.

Depuis cinq ans maintenant, nous suivons l'évolution du nombre de lettres (format papier) envoyées et reçues sur une période de 12 mois (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante).

Ces chiffres restent une approximation :

|                         | 2018          | 2019          | 2020          | 2021         | 2022         |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| <b>Courrier entrant</b> | 7.632 (- 118) | 6.852 (- 780) | 5.600 (-1252) | 5.259 (-341) | 4.582 (-677) |
| <b>Courrier sortant</b> | 2.683 (- 749) | 2.631 (- 52)  | 2.073 (-558)  | 2.325 (+252) | 2.021 (-304) |

## 18. GESTION DES DÉCHETS

### 18.1. GÉNÉRALITÉS ET "COÛT-VÉRITÉ"

#### 1.

Sur base des éléments en notre possession au moment de la rédaction de ces lignes (fin octobre 2022, chiffres des trois premiers trimestres), la quantité d'ordures ménagères récoltées *en porte à porte* cette année devrait tourner autour de 1.456 tonnes, soit quelque 137 kilos par habitant.

Nous sommes toujours en-dessous du quota fixé par la Région wallonne : 220 kilos par habitant pour les communes de plus de 10.000 habitants. La Commune échappe ainsi à une taxation régionale de quelque 25.000,00 EUR.

Pour mémoire : le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Intercommunale du Brabant wallon (IBW) est devenue *in BW*. La dénomination utilisée dans les lignes qui vont suivre sera fonction de la chronologie des faits exposés.

#### 2. HISTORIQUE

Les dispositions régionales relatives à l'application du "coût-vérité" sont d'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 [cf., principalement, l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 mars 2008 (publié au Moniteur belge du 17 avril 2008) relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages

et à la couverture des coûts y afférents, plus communément appelé « *Arrêté Coût-Vérité* » et la circulaire ministérielle du 30 septembre 2008 relative à la mise en œuvre de cet arrêté].

La manière dont les communes doivent gérer leurs déchets ménagers s'est vue profondément modifiée. En résumé : nouvelle méthode de calcul du "coût-vérité" ; obligation de respecter - sous peine de sanctions - un taux de couverture (minimum 95% et maximum 110% en 2018) du coût des services offerts à la population ; mise en œuvre d'un « service minimum » [= service de base] et de « services complémentaires » [= besoins spécifiques ou complémentaires] de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages.

Dans une circulaire datée du 17 octobre 2008, le Ministre Benoît LUTGEN a décidé de postposer jusqu'en 2010 le caractère obligatoire de deux composantes du « service minimum » qui devaient entrer en vigueur en 2009, à savoir :

- la fourniture d'un nombre déterminé de sacs ou vignettes destinés à la collecte d'ordures ménagères brutes (OMB) ou de récipients assortie d'un nombre déterminé de vidanges et/ou d'une quantité de déchets déterminés;
- le traitement des OMB collectées dans ce cadre.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009 [publié au Moniteur belge du 06 novembre 2009] a postposé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011 le caractère obligatoire des deux composantes du « service minimum » précitées. De même, l'arrêté du Gouvernement wallon du 07 avril 2011 [publié au Moniteur belge du 02 mai 2011] a postposé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012 le caractère obligatoire des deux composantes du « service minimum » précitées.

Dans un courrier daté du 18 juillet 2012, l'IBW a confirmé au Collège communal que le Ministre Paul FURLAN a demandé à son administration de ne pas sanctionner les communes qui ne prévoyaient pas de fourniture de sacs « prépayés » ; aucune décision formelle n'étant encore prise à l'époque pour l'année 2013.

Les différentes Circulaires budgétaires annuelles relatives à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne ont rappelé que l'Arrêté du Gouvernement wallon précité impose aux communes de fournir un certain nombre de sacs/vignettes/vidanges de récipients/quantités de déchets gratuits.

Toutefois, jusqu'au présent exercice 2022, aucune sanction de quelque nature que ce soit n'a été appliquée envers les communes qui ne respectent pas cette obligation.

Signalons également que, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 05 mars 2008 précité, le Conseil communal, en séance du 05 novembre 2008, a arrêté le texte du Règlement communal concernant la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers. Le nouveau règlement général de police pour les communes composant la Zone de police *Ouest Brabant wallon*, adopté en séance du 03 février 2016 et entré en vigueur le 29 février 2016, reprend les dispositions du règlement communal précité, maintenant abrogé de plein droit.

### **3. 2021 2022**

Le taux de couverture du coût-vérité « réel » pour 2021 est de 107,00 %. Le taux de couverture du coût-vérité « budget » pour 2022 est estimé à 96,00 %.

Comme on a pu le lire dans la partie "*Fiscalité*" du présent rapport, le Conseil communal (séance du 24 novembre 2021) a établi pour l'exercice 2022, une taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers. Ce règlement ne prévoit plus de distribution de sacs « prépayés ».

Tout comme pour les exercices précédents, seuls les « ménages » sont redevables de la taxe ; les autres catégories taxées anciennement ne le sont plus, la majorité de ces contribuables bénéficiaient d'exonération de la taxe (contrats avec firmes privées ou application du principe « *non bis in idem* »).

#### **Principales dispositions**

**Article 3 :** La partie forfaitaire de la taxe couvre les services de gestion des déchets prévus dans le règlement général de police pour les communes composant la Zone de police *Ouest Brabant wallon* précité, à savoir :

- la collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères et assimilées ainsi que des déchets organiques ;
- la collecte en porte à porte des PMC (26 x/an) et des papiers/cartons (13x/an) ;
- la collecte à la demande des encombrants, dont une partie est prise en charge par la commune ;

- la collecte en porte à porte des sapins de Noël ;
- l'accès au recyparc ;
- la mise à disposition de bulles à verre et de poubelles publiques.

**Article 4 :** La partie forfaitaire de la taxe est fixée comme suit (montants en EUR) :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Ménage d'une personne             | 52,00  |
| Ménage de deux personnes          | 79,00  |
| Ménage de trois personnes et plus | 106,00 |

La taxe est due indépendamment de l'utilisation de tout ou partie des services déterminés à l'article 3.

**Article 5 :** La partie variable de la taxe est fixée à

- 0,75 EUR par sac poubelle de 30 litres ;
- 1,50 EUR par sac poubelle de 60 litres ;
- 0,50 EUR par sac pour les déchets organiques de 25 litres.

La taxe est comprise dans le prix de vente des sacs réglementaires disponibles selon les modalités prévues dans le règlement général de police pour les communes composant la Zone de police *Ouest Brabant wallon* précité.

**Article 6 :** La partie forfaitaire de la taxe est due pour l'année entière, la situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition étant seule prise en considération.

**Article 7 :** Sont exonérés de la partie forfaitaire de la taxe :

- les personnes qui travaillent ou étudient toute l'année à l'étranger (sur production d'une attestation de l'employeur ou de l'établissement d'enseignement) ;
- les personnes qui séjournent l'année entière dans un home, un hôpital ou une clinique (sur production d'une attestation de l'institution) ;
- les immeubles ou parties d'immeubles affectés à un service d'utilité publique gratuit ou non gratuit, même si ces biens ne sont pas propriétés domaniales ou sont pris en location, directement ou indirectement, par l'État, les Communautés, les Régions, les Provinces, les Communes ou à l'intervention de leurs préposés. Toutefois, cette exonération ne s'étend pas aux parties d'immeubles occupées à titre privé et pour leur usage personnel par les préposés de l'État, des Communautés, des Régions, des Provinces ou des Communes ;
- les ménages qui bénéficient du revenu d'intégration (sur production d'une attestation du C.P.A.S.) ;
- les ménages qui bénéficient de la garantie de revenus aux personnes âgées -GRAPA- (sur production d'une attestation de l'Office national des Pensions).

Le Collège communal, en séance du 22 avril 2022, a arrêté au montant de 349.297,00 EUR le rôle de la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers pour l'exercice 2022 et l'a rendu exécutoire. Ce rôle comprend 4213 articles.

#### 4.

Au-delà du compostage à domicile, qui reste toujours à privilégier chaque fois que possible, depuis 2020, les Brainois peuvent se débarrasser de leurs déchets organiques via des sacs spéciaux, collectés chaque semaine en même temps que les ordures ménagères.

Force est de constater que le succès escompté n'est pas au rendez-vous. Selon nos estimations, quelque 35,00 tonnes de déchets organiques devraient être récoltées cette année (29,82 T en 2020 et 29,26 T en 2021), soit environ 2,30 % du tonnage total collecté en *porte à porte* le mercredi. C'est trop peu !!! Une campagne de relance a été organisée cette année par *in BW*.

Du changement annoncé pour 2023 : un nouveau type de sacs plus solide devrait remplacer les actuels.

#### 5.

Prix des différents sacs en 2022 (en EUR)

| Type                   | Prix à la pièce | Prix du rouleau |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| sac poubelle 60 litres | 1,50            | 15,00           |
| sac poubelle 30 litres | 0,75            | 15,00           |
| sac déchets organiques | 0,50            | 5,00            |
| sac PMC                | 0,15            | 3,00            |

#### 6.

Liste des points de vente (également consultable sur le site internet [www.inbw.be](http://www.inbw.be))

| Nom                     | Adresse*                         | Téléphone    |
|-------------------------|----------------------------------|--------------|
| BOUCHERIE DOBVER        | Grand' Place 14 (BLC)            | 02/366.90.31 |
| CARREFOUR MARKET        | rue de Nivelles 186 (BLC)        | 02/366.21.69 |
| COLRUYT                 | rue de Tubize 6 (BLC)            | 02/366.95.62 |
| FLEUR DES CHAMPS        | avenue Jean Devreux 2 (WB)       | 02/366.34.34 |
| LIBRAIRIE LE LIVRE D'OR | rue Courte de la Station 6 (BLC) | 02/366.91.72 |
| LIBRAIRIE LE MANUSCRIT  | rue de Tubize 50 (BLC)           | 02/366.46.63 |
| TOTAL                   | rue de Mont Saint-Pont 167 (BLC) | 02/366.14.32 |
| TOTAL                   | chaussée de Tubize 161 (WB)      | 02/390.90.07 |
| VIDEOKAY                | rue de la Libération 60 (BLC)    | 02/366.28.38 |

- **BLC = Braine-le-Château - WB = Wauthier-Braine**

7.

On déplore toujours de trop nombreux dépôts sauvages. Les auteurs de ces délits sont punissables d'amendes et poursuivis (quand ils peuvent être identifiés ... !) ; de plus, les frais d'enlèvement des déchets sont à leur seule charge !

## 18.2. COLLECTES SÉLECTIVES *FOST PLUS* ET BULLES À VERRE

Les collectes sélectives organisées sous l'égide d'*in BW* et de l'A.s.b.l. *Fost Plus* se sont poursuivies cette année. Le tri des déchets fait partie des (bonnes) habitudes des Brainois.

En 2021, les ramassages en *porte à porte* ont permis de récolter 141,32 tonnes de PMC et 292,98 tonnes de Papiers/Cartons. Par ailleurs, 289,55 tonnes de verre ont été collectées dans les bulles à verre. Toutes ces matières ont été orientées vers les centres de tri et de recyclage.

## 18.3. ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS

Rappel : en exécution de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18 mars 2004, sont interdites, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la mise en centre d'enfouissement technique des ordures ménagères brutes et la mise en centre d'enfouissement technique des encombrants collectés en *porte à porte* lorsqu'ils ne sont pas broyés.

### ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS ORGANIQUES

C'est la S.r.l. CEMEPRE qui est chargée du ramassage hebdomadaire des ordures ménagères brutes et des déchets organiques.

Selon les projections, quelque 1.456,00 tonnes d'ordures ménagères devraient être collectées *en porte à porte* cette année (cf. *supra* 1.).

### ENCOMBRANTS

Depuis 2015, le scénario pour les collectes d'encombrants proposé par *in BW* est le suivant :

- d'une part, orienter les citoyens vers les recyparcs (ils sont ouverts 6 jours sur 7 et disposent de l'infrastructure nécessaire pour recevoir les encombrants et maximaliser le tri vers les filières de recyclage et de valorisation) ;
- d'autre part, pour les personnes qui ne peuvent se rendre au parc, proposer un service d'enlèvement des encombrants à domicile (toute l'année, maximum 3 m<sup>3</sup>, sur rendez-vous ; une partie du coût est pris en charge par le citoyen - 5,00 EUR par mètre cube - et l'autre par la commune - 41,00 EUR/heure depuis 2019 (auparavant, 35,00 EUR/heure).

Ci-dessous, le récapitulatif complet pour l'année 2021 :

| Trimestre       | Nombre enlèvements | M <sup>3</sup> | Durée (en minutes) | Coût (41,00 EUR/h) | Payé par bénéficiaires | À charge de la commune |
|-----------------|--------------------|----------------|--------------------|--------------------|------------------------|------------------------|
| 1 <sup>er</sup> | 25                 | 58             | 1.865              | 1.274,50           | 290,00                 | 984,50                 |
| 2 <sup>e</sup>  | 18                 | 34             | 1.260              | 861,00             | 170,00                 | 691,00                 |
| 3 <sup>e</sup>  | 24                 | 49             | 1.715              | 1.171,90           | 245,00                 | 926,90                 |
| 4 <sup>e</sup>  | 10                 | 13             | 780                | 533,00             | 65,00                  | 468,00                 |
|                 | <b>77</b>          | <b>154</b>     | <b>5.620</b>       | <b>3.840,40</b>    | <b>770,00</b>          | <b>3.070,40</b>        |

Voici les chiffres dont nous disposons pour cette année au moment de la rédaction de ces lignes (fin octobre 2022) :

| Trimestre       | Nombre enlèvements | M³        | Durée (en minutes) | Coût (41,00 EUR/h) | Payé par bénéficiaires | À charge de la commune |
|-----------------|--------------------|-----------|--------------------|--------------------|------------------------|------------------------|
| 1 <sup>er</sup> | 16                 | 36        | 1.330              | 908,83             | 180,00                 | 728,83                 |
| 2 <sup>e</sup>  | 9                  | 22        | 760                | 519,33             | 110,00                 | 409,33                 |
| 3 <sup>e</sup>  | 11                 | 25        | 1.010              | 690,17             | 125,00                 | 565,17                 |
|                 | <b>36</b>          | <b>83</b> | <b>3.100</b>       | <b>2.118,73</b>    | <b>415,00</b>          | <b>1.703,33</b>        |

#### 18.4. TEXTILES USAGÉS

L'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009, publié au Moniteur belge du 28 mai 2009, détermine les modalités de la gestion des déchets textiles ménagers.

Cet arrêté, en son article 10, soumet la collecte des textiles usagés - en *porte-à-porte* ou par le dépôt dans des points d'apports volontaires autres que les parcs à conteneurs, qu'ils soient situés sur le territoire communal ou sur une propriété privée - à la conclusion préalable d'une convention entre le collecteur et la Commune.

Dans cette optique, le Conseil communal a conclu deux conventions avec les collecteurs présents dans notre entité : une avec l'A.s.b.l. TERRE, en date du 09 septembre 2009, renouvelée en date des 29 mai 2013, 20 septembre 2017 et 28 avril 2021 et l'autre avec l'A.s.b.l. LES PETITS RIENS, en date du 14 octobre 2009, renouvelée en date des 26 octobre 2016, 21 octobre 2020 et 24 mars 2021 (cette dernière remplace celle du 21 octobre 2020).

##### A.S.B.L. TERRE

Les conteneurs sont placés sur les sites de bulles à verre suivants :

|                   | ADRESSE           | POINT DE REPÈRE      |
|-------------------|-------------------|----------------------|
| BRAINE-LE-CHÂTEAU | RUE DE TUBIZE     | TERRAINS DE FOOTBALL |
| BRAINE-LE-CHÂTEAU | RUE DE LA STATION | ANCIENNE GARE        |
| WAUTHIER-BRAINE   | RUE ROBERT LEDECQ | ÉCOLE COMMUNALE      |

Pour l'année 2021, 56,622 tonnes de textile ont été collectées via ces conteneurs.

##### A.S.B.L. LES PETITS RIENS

Les "bulles à textile" sont placées aux endroits suivants :

|                   | ADRESSE                | POINT DE REPÈRE  |
|-------------------|------------------------|------------------|
| BRAINE-LE-CHÂTEAU | RUE DE TUBIZE 6        | MAGASIN COLRUYT  |
| WAUTHIER-BRAINE   | AVENUE JEAN DEVREUX    | BUREAU DE POLICE |
| WAUTHIER-BRAINE   | CHAUSSÉE DE TUBIZE 161 | STATION TOTAL    |

Pour l'année 2021, 30,002 tonnes de textile ont été collectées via ces bulles.

#### 18.5. INFORMATION

Le traditionnel feuillet d'information sur la gestion des déchets à Braine-le-Château a été inséré dans le numéro 383 (janvier-février 2022) du bimestriel *A S'crienn*.

Une brochure intitulée "*Calendrier 2022 des collectes de déchets - En route pour le ZÉRO DÉCHET*" a également été éditée par *in BW* et distribuée dans les boîtes aux lettres de l'entité.

Ces documents sont remis aux nouveaux habitants au moment de leur inscription dans les registres communaux. Par ailleurs, ils sont consultables sur le site internet de la Commune.

Des avis informatifs ont aussi été publiés dans *A S'crienn* et sur le site internet de la Commune.

Le "*guide pratique des parcs à conteneurs*" édité par *in BW* est disponible auprès des préposés du *recyparc* ou sur le site internet [www.inbw.be](http://www.inbw.be).

## 18.6. RECYPARC

Le Conseil communal, en séance publique du 27 octobre 2010, a décidé de conclure avec l'IBW une [nouvelle] convention d'adhésion au réseau de parcs à conteneurs. Cette convention conclue pour une durée indéterminée, a sorti ses effets à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Depuis le 25 mars 2014, le parc à conteneurs a intégré ses nouvelles installations, rue de Hal 44 (téléphone : 02/366.42.93).

Plusieurs modifications sont intervenues depuis :

- Nouvelle dénomination : "*recyparc*" (anciennement "*parc à conteneurs*")
- Deux nouveaux types de déchets sont acceptés : les films plastiques et les plastiques durs (janvier 2017).
- L'accès est également autorisé aux PME (et assimilés), moyennant l'achat de cartes d'accès prépayées (juin 2017).
- Horaire unique pour toute l'année : du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 et le samedi de 09h30 à 17h00 (avril 2019).
- Aménagement d'un nouvel espace « *récup* » : il s'agit d'un endroit spécifiquement affecté à la collecte de biens **réutilisables** : meubles, vaisselle, articles de décoration, outils, articles pour bébés, jouets, vélos, etc. et en **bon état**, c'est-à-dire non cassés, tachés, déchirés ou abîmés. Ces objets seront rassemblés, triés, nettoyés, étiquetés et testés par la ressourcerie *Restor* (société à finalité sociale), puis revendus à petits prix dans ses magasins de seconde main (**depuis le 19 octobre 2022**).

### Récapitulatif des matières déposées durant l'année 2021

| Matières             | Quantités (en T) |
|----------------------|------------------|
| Amiante              | 8,552            |
| Bois                 | 1.135,700        |
| Bouchons de liège    | 0,169            |
| Capsules de café     | 1,185            |
| Déchets verts        | 1.580,740        |
| DEEE                 | 171,699          |
| DSM                  | 51,215           |
| DSM-EPS              | 3,265            |
| Encombrants          | 929,140          |
| Films plastiques     | 4,195            |
| Huiles & Graisses    | 11,200           |
| Huiles moteurs       | 6,840            |
| Inertes              | 2.142,960        |
| Métaux               | 256,460          |
| Papiers/Cartons      | 437,010          |
| Piles                | 2,252            |
| Plastiques durs      | 107,390          |
| Plâtre               | 67,500           |
| PMC                  | 63,320           |
| Pneus                | 31,990           |
| Pots de fleurs       | 5,906            |
| Textiles             | 32,776           |
| Verres               | 146,080          |
| Verres plats         | 24,350           |
| <b>Total général</b> | <b>7.221,894</b> |

### 18.7. AMIANTE

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 05 mars 2008 précité, le « *service minimum* » [de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages] doit notamment permettre aux usagers de se défaire de leurs déchets d'amiante-ciment ; lesdits déchets étant acceptés dans les recyparcs.

Dans cette optique, le Conseil communal, en séance du 04 mars 2009, a conclu avec l'IBW une Convention intitulée « *Filière Amiante-ciment via le réseau des parcs à conteneurs* ».

Objectif : la collecte et le traitement des déchets d'amiante-ciment issus de l'activité usuelle des ménages.

Procédure : les déchets d'amiante-ciment doivent être emballés dans des sacs spécifiques de 100 litres qui sont en vente au service communal des Finances au prix de 4,00 EUR/pièce. Une fois remplis et correctement fermés à l'aide des liens prévus à cet effet, ces sacs peuvent être apportés gratuitement dans tous les recyparcs d'*in BW*. Ils y sont stockés dans des conditions optimales de sécurité puis acheminés dans des centres d'enfouissement technique spécifiques.

N.B. : C'est *in BW* qui fournit les sacs à la commune, sur demande. Le prix d'achat est de 4,00 EUR/pièce.

Au moment de la rédaction de ces lignes (fin octobre 2022), 1733 sacs ont été vendus à la population depuis que s'offre à elle ce service (2009).

### 18.8. NOUVEAU SAC PMC

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, *in BW* a introduit le nouveau sac bleu dans notre commune. Presque tous les emballages en plastique peuvent dès lors être triés avec les PMC. Selon l'intercommunale, cela devrait entraîner une forte baisse des déchets résiduels en sacs blancs (il est question à terme de quelque 8 kg/habitant/an !) et une intensification du recyclage.

Sur base des éléments en notre possession au moment de la rédaction de ces lignes (fin octobre 2022, chiffres des trois premiers trimestres), la quantité de PMC récoltés *en porte à porte* cette année devrait tourner autour de 182,00 tonnes (141,21 tonnes en 2021), soit quelque 17 kilos par habitant.

### 18.9. COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Une deuxième collecte des sapins de Noël a été organisée en janvier (collecte en porte-à-porte le mardi 11).

C'est désormais *in BW* qui est chargée du ramassage et du traitement des sapins.

Vu le succès, l'opération sera répétée l'année prochaine.

### 18.10. CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Pour mémoire : le centre d'enfouissement technique de classe 2 (Cour-au-Bois) exploité par Mineralz Es Treatment S.A. a cessé ses activités fin 2020.

Les finances communales doivent désormais se passer de la « belle » recette générée par la taxe communale sur les centres d'enfouissement technique (899 588,79 EUR, pour l'exercice 2020).

Braine-le-Château, le 16 décembre 2022

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Bourgmestre,

N. TAMIGNIAU